Cy Joint Six Memoires.

1. Memoire sur la Déffense des Isles et des Côtes.
2. Memoire sur l'agriculture de l'administration à la Martinique
3. Memoire sur l'Etablissement d'une Chaine
4. Memoire et Réflextions militaires pour la Déffense de l'Isle
5. Etablissement d'une petite Masse.
6. Observations sur les troupes qui sont et doivent aller dans les Colonies.

Memoire

Sur La Deffense de Isles Et des Côtes
Copiée sur L'Original Restés entre les Mains de Mr. Le Chevalier de S. Mauris

D'apres ce que j'ai pû voir et les differentes relations de ce qui s'est passé pendant cette guerre dans touttes les parties ou nous avons été attaqués par mer, il me semble que la deffense de nos Côtes et Isles à toujours été mal entendüe

On à depensé beaucoup pour herisser les Côtes de Batteries de Canon qui ne servent à rien pour la deffense; On à voulu rendre utile au service les laboureurs, On en à fait des gardes côtes, Ceux que l'on n'à partout à fait enlevés aux soins de la culture n'ont jamais eü même l'apparence de la volonté n'y de la discipline Ceux qu'avec plus de depense on à eloignés de chez eux, rassemblés et exercés ont un peu meilleure mine; mais sont ils plus aguerris.

Je vais essayer d'establir un Sisteme General pour la deffense des Côtes ou Isles, car je crois que c'est a peu près la même et que ce genre de guerre deffensive exige des dispositions particulieres

Je Commenceray Par Les Isles

Il y en à de differentes especes Les unes sont grandes, fertiles et tant par l'importance de leur commerce, que par la richesse de leurs productions, meritent la plus grande attention et la protection La plus marquée de la part du gouvernement, Telles sont plusieurs de nos isles de l'amerique

RPJCB

Il faut les avoir vües en détail et avec des yeux bien Militaires pour pouvoir prescrire à chaçune le plan particulier d'une deffense Raisonnée.

Cette deffense ne peut etre combinée que d'après une parfaite connoissance.

1°. Des tems d'intemperies et des varietés du climat dans les differentes parties du pays.

2°. De l'espece et de la quantité des subsistances de tous genre.

3°. Des chemins et des voitures de terre et de Mer et des secours que l'on peut tirer des Esclaves pour les differents transports.

4°. Des Resources que l'on peut tirer de la Nature du terrein qui varie par tout, offre toujours des expedients a qui scait le connoître et s'en servir

5°. De la quantité des Colons, de leur façon de penser, de leur Zéle, de leurs moyens et des talents des principaux habitans

Je Crois qu'on peut envisager en général les Côtes comme d'un grand retranchement si l'on veut le garder dans toutes ses parties, On n'est en force nulle part. de quelque Coté que l'Ennemy se porte, il est d'autant plus sur du Succés que les troupes employées à garder des points inutiles sont pour lui comme si elles n'existoint point; c'est ainsy qu'a la seconde descente des Ennemis à Belleysle deux Bataillons divisés en petit postes ont seuls été exposés à tout l'effort de l'Ennemy, tandis=que deux autres employés dans des lieux ou il ne s'est pas presenté ont à peine entendu le bruit de l'attaque.

A Louisbourg l'ennemy fut repoussé dans le point par lequel il s'étoit proposé de percer des Barques maniées par les courants furent poussées à la Côte sous des Rochers escarpés que l'on avoit jugés inaccessibles, quelques Soldats y gravirent et ne trouvant nul

obstacle apellerent les autres, Les Ennemis etoient en Bataille et en force avant qu'on s'en fut apperçû et les memes troupes qui les avoient empeché de descendre au fond de l'ânce de gabarus, furent obligés de faire un grand Circuit dans les bois pour regagner la place dont elles s'etrouvoint separées. faute d'avoir eclairé les mouvements des Ennemis dans leur retraite.

La descente vne fois faite, les attaquants croyent avoir Surmonté le plus grand obstacle. Ceux qui deffendoint croyent avoir perdû leur principale force.

Quelque Considerable que soit une ysle, et même plus elle Est Considerable, plus il est certain que l'on peut Estimer juste le Veritable objet de l'ennemy, si elle a un Port, vne Rade favorable ou l'un et l'autre de ces avantages, on peut les regarder comme le but de l'attaquant.

Je ne parle icy que d'une operation de guerre et non pas d'une jncursion de Corsaires qui n'ont pour objet que le pillage.

Il ne faut pour assurer un port, ou Rade que des Batteries, Celles de mortiers Sans être peut être les plus dangereuses sont celles que les Marins craignent davantage, il faut que les Batteries soient telles fortifiées qu'elles soient à l'abry de tout coup de main et que l'ennemy ne puisse s'en emparer sans ouvrir la tranchée en regle, Il est d'autant plus indispensable qu'elles ayent des Casematttes pour la Conservation des munitions de guerre et de bouche, qu'ordinairement elles sont dominées par la nécéssité de les etablir pour le Canon surtout le plus razantes qu'il est possible.

Les Batteries de Mortier peuvent s'establir sur les hauteurs pourvû qu'elles se croisent ou du moins puissent porter sur l'entrée de la rade et sur les mouillages.

L'objet de l'ennemy étant determiné par le but qu'il doit se proposer, il est aisé de préjuger qu'il tentera la descente le plus à portée qu'il luy sera possible de l'objet de son Expédition et de la route

quil doit tenir après la descente, C'est donc dans l'emplacement le plus favorable pour se porter facilement sur les differents points de descente que je voudrois fortifier une position propre à luy barrer le chemin que ce soit à une, deux ou trois lieux des points du debarquement cela me paroit tres indifferent ✱.

Il n'est point d'jsle un peu considerable qui n'offre dans L'interieure à une troupe meme tres inferieure des positions avantageuses soit par des défilés, des Bois, des Rivieres, des Lacs, des marais &.

Ces positions saisies avec intelligence et perfectionnées par l'art multiplireint infiniment les obstacles que L'ennemy ne s'attend plus à rencontrer Lorsquil à mis pied àterre, L'avantage quil tire toujours dans une descente, du feu de ses vaisseaux dont le bruit est tres imposant quoi que l'effet en soit peu meurtrier deviendront nul pour l'attaque de ces postes retranchés.

Au premier moment d'allarme après avoir jetté quelquetroupes dans les forts pour y contenir et animer les habitans ou Esclaves que j'employerois au service de L'artillerie. Je porterois toutes mes troupes dans la position reconnüe; elles y arriveroient sans confusion.

Aussitôt que l'on verroit L'ennemy s'approcher de la côte avec l'appareil d'une descente. Je le ferois Cotoyer et observer par des petits détachements à cheval, par quelques troupes volontaires et par des officiers intelligents, Je doit pouvoir juger à peu près du nombre de ses troupes par le nombre et L'espece des Batiments de transport La position des vaisseaux et celle du vent doivent m'indiquer le lieu de la descente, La marée doit m'assurer du moment si l'on sur nos côtes.

La cavalerie et les volontaires manœuvrant de façon à ne pas faire connoitre leur petit nombre, ils doivent suffire pour empecher que l'on ne mette à terre des petites troupes separées

✱ cela est indifferent pour un continent ou une jsle fort etendüe telles que St. Domingue, mais cela ne L'est pas pour des jsles dont le circuit est borné telle quil en à la martinique et à la guadeloupe ou les premieres positions avantageuses ne peuvent etre trop près du Rivage de la mer ou les Ennemis peuvent tenter un debarquement en observant neanmoins le cas de n'exposer point les troupes au feu des vaisseaux et des fregattes afin de conserver l'ardeur des troupes pour le coup de colier à donner sur le debarquement.

à l'amerique La Marée est tres peu considerable.

une descente en ordre et en force exige des dispositions et demande du tems.

Lorsque je croirais m'être assuré du lieu de la descente, j'en ferois approcher mes troupes en les dérobant autant qu'il seroit possible à la vue de l'ennemy pour qu'il en ignore le nombre et observant de ne les exposer dans aucun cas au feu de son canon jusqu'au moment où je pourray faire charger ceux qui seront descendus, mes volontaires doivent se faire canoner et pour m'instruire au juste de la portée ainsy que de la direction de l'artillerie ennemye et pour apprivoiser à ce bruit imposant les autres troupes qui étant à l'abry le mepriseront bientot, d'ailleurs assurés d'une retraite ayant derriere eux la position retranchée où j'ai commencé par les rassembler et qui doit être abondament pourvüe de vivres et de munitions de guerre ils iront en avant avec plus de confiance.

L'opinion fait beaucoup il faut monter les têtes. Je me garderois donc bien de dire nous empêcherons la descente, je dirois au contraire dès qu'ils seront à terre nous les battrons d'autant plus aisement que n'etant plus soutenus de l'artillerie de leurs vaisseaux et fatigués de la traversée ils n'ont que la mer pour retraite.

Les bords de la mer offrent partout des inegalités propres à couvrir une troupe du feu du canon des vaisseaux, au moment où l'ennemy debarque une partie de ce feu s'eteint nécessairement par la crainte de tirer sur les leurs, des troupes qui n'auront que quatre ou cinq cents pas à faire pour croiser la bayonette n'ont que bien peu à craindre dans ce court intervalle et ont un grand avantage sur celles qui mal affermis dans leurs rangs ne peuvent esperer ny de regagner leurs vaisseaux, ny d'en être secourus, au reste la forme et le moment de l'attaque dependent de la circonstance du terrein et du coup d'œil de celui qui commande.

Dans les places spacieuses la cavallerie peut être d'un

grand usage, et faut l'a faire charger en fourageurs, elle ne doit que jetter le désordre, c'est à l'infanterie à en profiter.

Le Canon ne peut etre bon que sur les flancs, lorsque la nature du terrein permet d'etablir des pieces qui ne peuvent être vües de l'artillerie des vaisseaux. Son feu doit etre dirigé sur les Barques du débarquement jusqu'à ce que les troupes en soient sorties. Alors la premiere décharge à mitrailles doit servir de signal à l'infanterie pour marcher sans tirer vite et en bon ordre; Lorsquelle approche l'ennemy, le Canon ne doit plus tirer que sur les chaloupes, quelques pieces d'artillerie de campagne suffisent pour cet objet

Si le tems est bien pris le succés doit être certain meme contre des troupes superieures; mais quelque soit l'évenement il ne doit rien changer à la destination des partis de la cavalerie chargés de veiller sur les mouvements de l'ennemy. Souvent des chaloupes repoussées ou maniées par des courants se jettent dans la plus petite cavité. quelques hommes grimpent par des endroits regardés comme inaccessibles s'i etablissent, en apellent d'autres, on se croit coupé et le désordre se met dans les troupes qui deffendent.

De petits détachements de volontaires à cheval et à pied peuvent remedier à cet inconvenient, ils doivent attaquer toute troupes que le terrein leur permet de joindre avant quelle soit formée et contenir celles qui ne peuvent pas attaquer, ils doivent aussi informer le Commandant de tout ce quils apperçoivent, si l'objet principal a réussi aux ennemis il importe peu quils ayent du monde à terre en d'autres endroits, s'ils ont été batus à la principale attaque, on aura bon marché des petites troupes détachées en y faisant marcher sur le champs en force et avec du canon s'il en possible

Quand même l'ennemy aurâ forcé la descente, je suis encore bien loin de croire son succès assuré, n'y mon isle soumise.

On a vû a Belisle que les anglais apres avoir forcé la seconde descente ont été trois jours sans que le gros tems leur ait permis aucunne Communication avec leur Vaisseaux, ils n'avoient de munitions de guerre et de Bouche que ce que chaque homme en avoit apporté avec luy à terre.

Si L'on eut pris La précaution de leur soustraire le peu de ressource qu'ils ont pu trouver dans les hameaux de l'isle.

Si L'on eut fait usage de L'artillerie contre des gens qui n'en avoient pas, si l'on les eût arcelés sans cesse et surtout pendant La nuit, on leurs eut fait consommer des munitions de guerre qu'ils ne pouvoient pas remplacer, nous avions au moins 2000 hommes a opposer à 8. on pouvoit tenir la Campagne et peut être faire mieux, mais je suppose que cet évenement si favorable à L'attaque n'arrivera pas, je puis au moins soustraire à L'Ennemy Vivres, Chevaux, Bestiaux et employer tout cela à mon usage.

Au moyen de ma position preparée et bien approvisionnée il luy faudra du tems afin qu'il puisse se mettre en Etat de m'attaquer, si j'ai rompû les Chemins il Conduira difficilement son artillerie à bras d'hommes en s'aprochant de moy il faut qu'il s'éloigne de sa flotte par conséquant de ses subsistances et qu'il s'affoiblisse en laissant des troupes au lieu du débarquement et dans la Communication. Je dois en prenant mes positions chercher à attirer l'ennemy dans les lieux les plus mal sains ou dans ceux où il souffrira le plus d'incomodités par la disette d'eaux et de bois, quoi qu'il fasse je gagne du tems, et si la Martinique en eut gagné elle n'eut peut être pas été prise.

A force de tems, de moyens et de travail L'ennemy

se mettra a portée de mi deporter en profitant de sa supériorité ou pour m'attaquer, ou pour me tourner, une grande Vigilance et une connoissance exacte du pays peuvent me mettre en Etat de juger du moment ou je pourrois etre exposé à un evenement decisif, des moyens preparés d'avance doivent me procurer la facilité d'abandonner mon poste pour reprendre à quelques distances de la une position aussi preparée et approvisionnée; s'il ne m'est pas possible de couvrir les principaux entrepots de commerce, le meilleur Port, L'Etablissement le plus avantageux je l'abandonnerois sans scrupule puis qu'en m'y renfermant je ne gagnerois autre chose que de l'exposer à etre detruit en y soutenant un siege et qu'il faudroit finir par y capituler.

En ayant pris la précaution de faire aussitost que l'ennemy aurait forcé la descente, transporter dans les lieux de l'accès le plus difficile et que je serois en Etat de conserver le plus longtems en ayant dis-je la précaution d'y faire transporter La plus grande quantité possible de Vivres et de n'en laisser que tres peu aux habitans, j'oterois à l'Ennemy toutes ressources de ce Côté et m'en procurerois une grande. Je permetrois à ces mêmes habitans de refugier dans un lieu indiqué leurs Effets les plus précieux en leur Laissant à cet égard toute liberté.

Tant que je conserveray un pied dans l'Isle et que je pourray y attendre des secours ou du dehors ou de l'intemperie des saisons, L'interest des Colons me repond de leur fidelité et plus il en restera sous la puissance de l'Ennemy plus il me nourira d'espions par lesquels je seray instruit de ses moindres demarches manquant des moyens que j'ai pu me procurer d'avance et dans les pays chaud. ses troupes etant moins habituées au Climat, elles doivent souffrir plus que les miennes, il ne faut qu'un moment de disette ou de

maladie Epidemique dans son armée pour y jetter le découragement, s'il n'arrive des secours, ou à luy des malheurs j'auray bientôt repris la superiorité même à nombre inégal, quoi qu'il en soit le terme d'une deffense bien entendüe doit être la fin des vivres destinés et accumulés pour la nourriture des troupes, L'ors qu'un pays spacieux et inégal offre des positions ou le petit nombre peut tenir tête au plus grand.

Louisbourg et la Guadeloupe avoient partie de ces avantages, La Martinique les réunissoit tous à celuy d'etre sure d'un secour tres prochain.

Bel'jsle etoit tout à fait d'un genre different, cette jsle peu étendüe est fort raz et n'a de vrai point d'appuy qu'une Citadelle tres petite mal placée et dominée qui peut à peine contenir douze cent hommes.

On avoit pris d'abord un sisteme bon en soy s'il eut été promptement exécuté.

On avoit resolu de fortifier les hauteurs de la Ville d'ou La Citadelle est dominée et l'on y avoit tracé des redoutes, mais elles n'étoient pas perfectionnées quand on voulu s'en servir et l'on voulut trop tot s'i retirer

Du moment que les ennemis furent débarqués le seul party à prendre etoit de profiter comme il à été dit de la circonstance favorable du gros tems qui leur ôtoit toute communication avec leur flotte, si cela n'eut pas été, les redouttes n'etant pas faites il n'y avoit que deux partis à prendre entre lesquels le commandant peut raisonnablement opter, capituler sur le champ ou tenir jusqu'à l'extremité.

Les Anglais etaient maitres de la mer en leur abandonnant tous les petits ports de l'jsle. Il n'y avoit nul secours à esperer et il eut peut être été raisonnable de capituler sous condition

des honneurs de la guerre et de repasser en Bretagne avec quatre bataillons de troupes libres.

En voulant se déffendre il falloit dire La Citadelle ne peut contenir que 1200 hommes, je vais renvoyer les Anglais blessés ou prisonniers en prenant d'eux un reçu aux termes du Cartel et je soutiendray les dehors jusqu'à ce que je soit réduit a mille ou 1200 hommes.

Il faloit détruire tous les edifices dont on pouvoit se passer, se servir des charpentes pour faire des bleudages dans les fossés opposés à l'attaque et à l'abry du feu de L'ennemy en conservant les Casemates pour les troupes de service, il est vraissemblable que la place eut tenu plus longtems surtout les ennemis ayant dirigé leur attaque d'un côté ou l'assaut etoit pour eux tres difficile et d'autant plus dangereux qu'ayant à traverser un port de marée ils n'avoient que peu d'heures par jours à y employer, ces heures etant determinées par les marées. la garnison ne pouvoit etre surprise et il etoit facile de ne la pas fatiguer.

En général celui qui est le maitre de la mer L'est des Isles.

Celles que leurs productions rendent importantes pour le Commerce ou qui ont des ports interessants pour la Navigation ne sauroient être gardées avec trop de soin.

Mais je crois qu'il est tres inutile d'y fortiffier des villes et des Cytadelles ce qui exige une depense immense pour la Construction et un entretien aussi difficile que dispendieux.

Nous avons heureusement sur la côte de france tres peu d'Isles fortiffiées et L'experience de cette guerre nous doit avoir prouvé qu'il est plus avantageux qu'elles ne le soient pas.

Sans la Citadelle de Belleisle et les troupes destinées à sa

déffense : les anglais n'auroient jamais songé à enlever aux habitans la pêche de la sardine qui peut aller à 100000 écus par an et qu'ils ont laissé faire toutes les autres années sans la troubler n'y à s'aproprier un domaine que le Roy à cédé à la province de Bretagne pour 22000.tt de Rente.

L'isle de Ré et celle d'Oleron sont fortiffiées, elles pourroint se passer de l'être mais elles sont aisées à soutenir l'ennemy ne pouvant pas leur interdire la Communication de la terre.

L'isle D'aix qui à été la plus negligée seroit la plus importante parce qu'elle soutient et assure un bon mouillage nécessaire au Port de Rochefort.

Neanmoins si elle ne peut être mise en tel etat qu'avec peu de garnison elle soit imprenable et rende le Mouillage inaccessible à l'ennemy au lieu d'y faire une depense considerable; il vaudroit mieux retirer de Rochefort tous les Vaisseaux de guerre et ne plus avoir dans ce port que des fregattes et des flutes pour l'aprovisionement de nos colonies.

Si nous étions jamais en guerre avec l'Espagne, le Mouillage de l'Isle d'aix s'il est inexpugnable pourroit être utile pour la navigation du Golphe tant que nous conserverons le pacte de famille les ports d'Espagne nous suffisent dans cette partie.

La deffense des Côtes est infiniment dispendieuse et la plupart des depenses accumulées pour cet objet sont tout au moins superflües, les batteries trop multipliées exigent un Entretien considerable et sont à peupres inutilles.

Il y à des batteries utiles telles que celles qui ferment l'entrée des ports et havres et celles qui protegent le Cabotage, n'y les uns, n'y les autres ne font partie de la déffense elles ne servent qu'à la protection de la navigation.

Il est phisiquement impossible d'empecher que quelque

petit batiment reviennent le long de la côte enlever des bestiaux ou bruler quelque maison isolée; il ne faut donc diriger la deffensive des Cotes que Contre une offensive réelement militaire comme l'on ne fait pas un projet de Campagne relativement aux incursions des troupes legeres.

Suivant la nature du pays dont on veut empecher à l'ennemy de s'emparer il faut varier les moyens de deffense.

Lorsquil est le maitre de la mer il peut descendre partout, ainsy les fortifications rerales sur le bord de la mer sont inutiles. L'ennemy descendra ou plus haut ou plus bas, la depense que l'on aura faite sera en pure perte et il faudra beaucoup de peinne pour retirer les munitions de guerre d'un poste bien approvisionné, si elles tombent au pouvoir de l'ennemy, ce sont des moyens de plus que l'on luy donne pour son Etablissement et si le poste est fortifié c'est un point d'apuy pour assurer sa retraite, il n'y à sur chaque côté que quelques objets interessans qui puissent être le but d'un projet de guerre, c'est a portée de ces objets quil faut reunir les moyens de deffense. Si le pays depuis la mer jusqu'au poste interessant est couvert, la Cavalerie servira tres utilement soit a charger l'ennemy au moment de la descente, soit à retarder ses progrés, soit a inquieter ses communications s'il est obligé à s'écarter pour s'avancer dans le terres.

Plus communement les Rives de la mer offrent un terrein coupé favorable à l'infanterie.

Au lieu des batteries dans les plages de descente qui sont demontées en peu de tems, il conviendroit mieux et seroit moins dispendieux d'avoir avec les troupes une artillerie de Campagne dont l'effet seroit d'autant plus sur que l'ennemy ne peut au premier moment en debarquer avec luy.

Au lieu de multiplier sur la côte des obstacles quil peut

eviter, il faudroit occuper des positions en dedans des terres comme je l'ay proposé pour les Isles avec cet avantage de plus que le tems que l'on gagne augmente les forces deffensives par l'arrivée des troupes qui marchent au secours de la partie attaquée.

Tel est àpeuprès le sisteme général que présente l'auteur du memoire; Il y a des details particuliers qui sont reservés à d'autres pays selon sa situation et les circonstances que l'on peut prevoir, mais que l'on suppose qu'un Militaire doit facilement juger, l'on trouvera à la suite de ce memoire quelque détail plus circonstancié relativement à la Martinique qui est de toutes les Isles du Vent celle qui importe le plus à la france de conserver attendu que sa chute entraine infaiblement toutes les autres. /.

14.

Idées Générales du Commerce Et du Gouvernement de La Martinique

Présenté à L'arrivée de Mr. Le Comte D'Ennery.

L'Isle de La Martinique est estimée avoir environ quarante Cinq lieües de circuit sur 5. 6 et 7. de largeur selon les differentes parties ou elle s'elargit et se retrecit, elle est tres fertile et fort arrosée, elle est divisée en 28 Paroisses les quelles forment quatre Departements portant Le Nom de quatre Bourgs les plus considerables de lysle, qui sont le fort Royal, St. Pierre, La trinité et le Cul de Sac Marin.

Les portions de terre connüe en france sous le nom d'arpent s'exprime icy sous celui de quarré. avec la difference que le quarré qui contient cent pas dans son etendüe sur chaque face, à moins icy que l'on ne se l'immagineroit, attendu que le pas Geometrique qui est de Cinq pieds en france, n'est icy que de trois pieds et demy et à la Guadeloupe de trois pieds. La Raison de cette differance est une anecdocte qui quoiqu'elle ne soit pas de la nature d'un memoire; merite par sa singularité d'y être Placée.

La Martinique appartenoit autrefois à Monsieur Duparquet, et la Guadeloupe à Mr. Hoüel. ces deux Propriétaires pour avoir plus de terre à donner reduisirent le pas à trois pieds

les choses en etoient ainsy Lorsque les hollandais chassés du Brézil par les portugais vinrent demander azile et à s'etablir dans ces deux isles : Mr. Houel les Receut à bras ouvert et leur donna des terres dans la Regle qu'il avoit etablis de trois pieds le pas, Mr. Duparquet au contraire Refusa de les recevoir, mais ne tardant pas à s'appercevoir d'une faute qui le privoit d'un nombre de cultivateurs habilles et industrieux, il se força de les rapeller et pour les mieux determiner leur accorda le benefice d'un demy pied au pas de plus qu'a la Guadeloupe dans les concessions qu'il leur donna ; cette faveur rapella la pluspart de ceux qu'il avoit rebutés et c'est à leur industrie que l'on doit icy l'art de faire le sucre et les premiers etablissements des sucreries, depuis cette epoque le pas à continué d'etre icy à trois pieds et demie et celui de la Guadeloupe à 3 pieds.

Dans ces climats la nature ne dort jamais. la vegetation est perpetuelle, mais plus ou moins grande suivant la difference des saisons et la qualités des cultures, l'on trouve des fruits de la même espece plus ou moins bon et avancée presque partout et à peu pres dans les memes sol ce qui pourroit faire juger que ces differences proviennent autant du deffaut de culture que du sol.

Les fruits à la martinique n'ont aucunes forme ny rapport a ceux de france, à l'exeption des figues, des grenades, des ananas, des oranges, citrons et des raisins muscat qui n'y murit point et qu'il faut avec précaution deffendre contre les insectes qui les devorent par quelques experiences qui ont eté faites, il y à tout lieu de presumer que plusieurs fruits de france reussiront icy etant cultivés avec précaution, mais le colon uniquement appliqué a la culture qui rapporte, neglige à un point incroyable les agremens les plus aisés à se procurer, les plus gros sucriers pour la pluspart ont peinne à se conformer à l'ordonnance

pour le manioc que chacun d'eux doit cultiver pour la nourriture de ses Esclaves, la Nature leur présente de toute part pour cet objet des avantages qu'ils négligent et qui leurs épargneroit beaucoup de frais pour la subsistance de leurs negres, l'on pourroit citer pour cela les Bananes les patates, les ignames, les choux Caraibes, les pois d'angole ; une Espece de topinambour et beaucoup d'autres légumes qui croissent partout et sans aprêt, ce qui seroit d'un grand secours dans les tems de Guerre et de disette, mais la plupart des habitans occupés d'amasser pour s'en aller en france, n'ont pas d'autres objet, ils meurent à la peinne, ceux qui leur succedent suivent la même Route parceque la force de l'habitude et l'usage prévalent sur la prevoyance et la Raison

Les Cultures principales à la Martinique sont la Cane à sucre, le Caffé, le Cacao, le Coton, le Gingenbre ; tous ces articles entrent dans le Commerce avec la Metropole :

Il s'y fait aussi une quantité Considérable de differentes Liqueurs tres Estimées dans le Royaume et beaucoup de Sirop qui font encore une article dans son Commerce.

On y cultive aussi au Macouba et dans quelques endroits de l'Isle du tabac Excellent qui pourroit devenir un objet Considerable de Commerce, si la culture en etoit favorisee.

Il en seroit ainsy de la graine de bois d'inde que l'on apelle avec Raison la pierrerie universelle puisqu'elle en a tous les gouts. C'est le fruit d'un arbre de haute futaye qui commance à devenir Rare par l'usage qu'on en fait pour les Batiments et pour les meubles, ce bois étant tres beau et approchant de l'ebaine, est sacrifié la plupart du tems au besoin indeffini des particuliers il seroit à désirer qu'il put etre Conservé par les avantages que l'on tireroit de son fruit.

L'on cultive icy le manioc, le mil ou bled d'espagne, le Riz et beaucoup d'herbes potageres. L'on eleve toute sorte de Volailles, des moutons, des Chevres, des bêtes à Corne, quelques chevaux et Mulets; Mais toutes ces articles ne sont objet que du Commerce interieur.

Le Commerce est incontestablement l'objet primitif de nos Colonies, la Metropole leur fournit le necessaire à la Vie, tandis quelles luy en fournissent les agrements, Le Sucre est l'article le plus considerable de ce Commerce, C'est aussi celuy qui merite le plus d'attention de la part du Gouvernement; presque toutes les terres du Contour de la Martinique sont propres à la culture des Canes et les autres moins, L'on ne peut etablir gueres de Sucreries avec espoir de succés que sur le bord de mer et à 3000 ou 3500 pas dans les terres.

La Cane qui produit le Sucre ainsy que tout ce qui croit à la Martinique reprend de bouture et se plante en tout temps, elle monte en fleche a la fin d'aoust et en sort en Novembre un peu plustôt, ou plustard suivant les differentes expositions des terres, on la Coupe en tout temps, mais elle produit moins dans celui des fleches. les Canes flechées ne croissent plus, il pousse de leur souche des nouvelles Canes bonnes à Couper a 15 ou 20 mois, et à deux ans dans les terres tardives, ensuite elle pourrit ou se deseche, mais elle se reproduit sans cesse de sa propre souche

L'etablissement d'une Sucrerie est fort Couteux* par la quantité de batiments qui luy sont necessaires, le Nombre d'ustenciles qu'il luy faut, la quantité de Negres, Chevaux ou des mulets qui sont des articles fort chers dans l'achat et fort considerables dans la perte, Tout cela est devoré par les accidents, la nature du Climat et par les insectes dont il

favorise la multiplication, les réparations sont perpetuelles; Cette manufacture est encore surchargée aux moindres Evenements qui alterent son action, L'insuffisance de ces Secours et même La médiocrité sont des Vices Radicales qui ne tardent pas à la faire Crouler; C'est à ces Vices que l'on peut attribuer la destruction de 200 Sucreries depuis 20 ans à la Martinique où il n'en reste plus que 301. dont une grande partie sont menacées du même sort.

On ne peut remedier a ce mal qu'en procurant au Cultivateur les forces dont il à besoin pour soutenir sa manufacture, j'Renferme dans le mot de forces les Negres, Les moyens de leur nouriture, les bois et les Bestiaux. Les quels objets ne pouvant être fournis, ou ne devant l'être que par le Commerce de france sont impraticables dans L'execution par L'impossibilité où il est d'y pourvoir d'une part et la cherté enorme et excessive de l'autre qui excederoient les facultés des particuliers les plus opulants.

Un article nécessaire encore aux sucreries seroit d'avoir des rafineurs assés habiles pour faire du Sucre egal en beauté avec toutes sortes de Canes, L'on convient qu'il peut y avoir des sols plus favorables Les uns que les autres à la beauté du Sucre, mais le Sucre n'étant autre chose que le sel de la Cane degagés des parties heterogenes qui L'envelopent plus ou moins fortement, Le rafineur feroit du Sucre d'une egale beauté en possedant l'art d'enlever les parties grossiers et d'extraire le sel pur, les rafineurs d'Europe font du Sucre à peu de chose près egalement beau avec les sucres qu'on leur apporte de L'amérique de quelle qualité qu'il soit avec l'art du Rafinage; ainsy la difference de nos sucres ne provient que de l'ignorance des ouvriers.

La Culture du Caffé à succedé icy à celle de Sucre quinne maladie contagieuse fit perir generalement dans 5 ou 6 ans

quelque soin qu'on eut pris pour leur conservation, Ce fut à la fin de ce fleau que Mr Dechieux apporta de france un pied de Caffé mis dans une Caisse faillit à perir dans la traversée, l'eau manqua dans Le navire chacun n'avoit qu'une bouteille par jour, et Mr Dechieux partageoit la sienne avec sa plante de Caffé, C'est de cette Tige que sont venus tous les Caffé des Colonies, ne seroit-il pas à désirer qu'elle ne fut jamais entrée à la martinique, un tiers au moins des Terres eitées sur les hauteurs sont ruinées aujourd'huy et ne produisent rien depuis cette plantation que l'on embrassa jadis comme une ressource de la providence contre la mortalité des Cacaos, Cet article fait néanmoins un grand objet de Commerce, l'on prétend que sa Culture à fait perir beaucoup d'esclaves, ce qui n'a dû provenir que de l'inattention des maitres, La Culture du Caffé n'a rien de difficile n'y de trop rude; mais il est certain qu'elle a occasionnée la perte et la Ruine des Cultivateurs qui n'avoint pas d'autres ressources, la terre qui produit le Caffé exige d'être perpetuellement remuée, la plus grande partie etoient tous plantés sur des hauteurs ou a mi Côte; Les avalasses qui sont si frequentes, les debordemens et les vents impetueux qu'on y eprouve ont enlevé la plupart de toutes ces terres qui ont été entrainées dans les fonds et a la Mer. celle qui est restée n'est plus propre à rien, cependant il y à encore quantité d'arbres Caffeyers bien scitués que quoi que vieux portent beaucoup et ont conservé un air de vigueur et de jeunesse. l'on en plante encore aujourd'huy en observant de les mettre dans des terrains assés unis pour n'être pas exposés aux ravages des pluies et des debordements.

Les cacao ayant pery depuis 1722 jusqu'en 1728. Tous ceux qu'on à planté depuis quelques années ils commancent à réussir, L'on en plante de tous côté et ils redeviennent un article avantageux à notre commerce, c'est de toutes les cultures des Colonies la plus aisée, de [?] moindre travail et de la plus petite depense; elle n'a guerre pour

contradictions que les eclairs qui en font perir les fleurs, mais ce mal n'aboutit qu'un retardement parceque à la place des fleurs que l'on perd il en pousse d'autres.

Le Coton est un arbre qui vient partout la culture n'en est pas difficile ; mais il a pour ennemy les chenilles qui dans une nuit enlevent toute une recolte, l'arbre repousse et la recolte est perdüe, C'est un mal que l'on ne peut prevoir ny empecher, ce pourroit être une Raison de ce que le Coton est plus rare dans la martinique qu'il ne devroit l'etre et que nombre d'habitans qui ont des terres ou le coton viendroit tres bien aiment mieux les laisser en friche que d'en planter pour tenter cette ressource.

Le Gingembre peu considerable à la martinique, l'est beaucoup à la Guadeloupe ou l'on sçait mieux le preparer.

La Canifice est un bon article, C'est un arbre qui vient partout et sans culture, il n'y a d'autres peine que celle de la ceuillir; son encombrement dans les vaisseaux n'est d'aucunne Consideration, je l'ay vue placer en forme de faridages dans l'entre deux des barriques.

Ce sont là tous les articles essentiels qui composent nôtre commerce avec la metropole, Le tabac comme je l'ay dit plus haut en pourroit être un fort considerable si la culture en etoit favorisee, mais sa consommation ne s'etend guere au dela de l'isle ; on ne peut donc pas le compter parmi les articles de notre commerce, la culture de cette plante n'a rien de rude pour la conduire à sa perfection, mais elle est pleine de petits details, elle exige une bonne terre entretenüe par des engrais, elle est sujette à des chenilles de diverses especes qu'il faut detruire avec beaucoup d'attention pour prevenir la destruction de la plante qui s'en suivroit.

L'on pourroit adjouter à tous les articles du Commerce de la Martinique celui de toutes les episseries qu'on apporte des indes orientalles, il est demontré phisiquement que tout y reussiroit au mieux, le succès qu'a eu le caffé ne permet point d'en douter, le Poivre que l'on avoit donné à Messieurs de fenelon et Leriviere n'a point

aussi parcequ'il n'a pas eté distribué que dix mois apres leur arrivée dans cette isle lorsqu'il etoit desseché, l'arbre de bois d'inde que j'ay cité qui rassemble dans son fruit le gout de la canelle, du gerofle, du poivre et de la muscade, croit et vient partout.

Il y croit pareillement un autre arbre dont la feuille, le bois et l'ecorse ont l'odeur et la saveur de la canelle; cequi pourroit induire à croire que les episseries viendroint icy avec succès. *

* Plusieurs anciens habitans du pays m'ont assuré qu'un negre avoit trouvé dans les pitons qui sont couverts de bois, un fruit qu'il rapporta et qu'il montra à son maitre qui etoit exactement une muscade, on l'envoya dans les lieux ou il avoit eté, il ne put jamais retrouver l'endroit et la place ou il avoit ramassé le fruit.

Des habitans et de leurs esclaves.

Nos isles de la Martinique et de l'Amerique sont habitées et cultivées par des françois originaires de toutes les provinces du Royaume. Chaqun y à apporté son caractere et l'a transmis à ses descendants autant que la premiere education peut le comporter, ainsy on se trompera toujours lorsqu'on voudra donner aux habitans un caractere general et distinctif, le seul qui se soit formé de ces differents caracteres, c'est l'hospitalité qui s'exerce dans les colonies de la maniere la plus descente et la plus noble; quelque soit chez les habitans le principe de cette vertu, l'exercice n'en est pas moins utile et avantageux à la societé.

Cette vertu se soutient contre les vices de l'education, les creoles n'en recoivent aucune icy et celles que les parens les plus aisés procurent en france à leurs enfans est tres imparfaite tant par l'eloignement des parens que par l'inattention de ceux à qui ils sont adressés elle devient souvent pernicieuse par les mauvaises compagnies auxquelles la jeunesse se livre au sortir des etudes.

Les creoles ont de l'esprit, du feu, de la vivacité, ils sont propres à tous les exercices du corps et ils le seroient à toutes les sciences s'ils avoient la patience de s'y appliquer, leur legereté produit en eux cequ'ils ont de frivolité ils sont naturellement brave, zelés pour le service du Roy et pour l'honneur de la nation la premiere attaque des Anglais en 1759 en est une preuve descente, et le dernier siege en 1762 en seroit un autre si on leur avoit

rendu justice; mais la nécessité d'excuser des fautes et des Conduites pitoyables a été les motifs et les ressources uniques de justiffication qu'il restoit à ceux qui ont accusés et décriés les meilleurs Cytoyens tant en general qu'en particulier.

C'est par les Esclaves que se conduisent la Culture et les travaux qui en dependent; Cette Culture et ces travaux sont incompatibles avec la liberté; il y faut des hommes qui y soient nécessairement assujetis et qui n'ayent par le droit de s'y refuser, c'est ce qu'on ne peut trouver que dans les Esclaves; la difference des saisons dans nos jsles est trop petite pour en mettre une dans les travaux, et comme dans ces climats la Nature ne se repose jamais il faut aussi que la Culture soit perpetuelle.

Des auteurs jllustres dans ce dernier tems se sont dechainés contre l'Esclavage; ils accusent ceux qui en font usage d'être feroces, impitoyables et sans humanité; je voudrois que ces auteurs qui ont écrit sous des Lambris dorés au coin de leur feu se transportassent dans les Cabanes de nos paysans, et de la dans celles de nos Esclaves et qu'ils Comparassent le sort des uns avec celuy des autres, alors ils prononceroient en connoissance de Cause.

L'esclavage est sans doute un vice de l'humanité, mais c'est peutêtre celuy qui est le plus utile à la societé, il est de tous les tems et c'est par son moyen que la terre a receu ses Etablissements et ses embélissements, il n'a d'autres deffaut que celuy d'assujetir la volonté et combien d'hommes embrassent cet Etat sans se reserver la faculté d'en sortir. ✳

✳ Lorsque je suis Entré au [se]rvice il y a 30 ans, je me souviens [d']un tiers des Compagnies ...ient des Engagés pour toute [le]ur vie; ils n'étoient ny moins [con]tents, ny moins heureux que [le]s autres, et la desertion [é]toit moins grande que depuis [le]s Congés de Six ans.

Le Sort de nos Esclaves n'est pas si malheureux qu'on se le figure; Le maitre est sans cesse avec Eux ou par luy même, ou par celuy qui Les represente, il Les Nourrit, il ~~Les~~ habille et il les loge; il est chargé du soin de leur famille et de leurs maladies, il les protege et il est dans une sollicitude perpetuelle sur ce qui les interesse jusques à entrer dans les plus menus details, il Leur permet d'élever de la volaille et des Cochons et de cultiver un coin de terre pour en faire leur proffit, de sorte qu'il n'y a point

d'esclaves pour si peu qu'il soit laborieux qui ne puisse se procurer tous les autres besoins de surérogation et mettre 40. ou 50. écus en épargne, ce pecule est sacré pour le maitre, nos paisans en france sont ils aussi heureux; L'esclave est sujet au chatiment, mais il n'en eprouve jamais que pour ses vices ou pour des fautes graves.

Je ne prétend pas justiffier tous les maitres, il y en à sans doutte qui poussent les rigueurs trop loin, mais ce sont des cas rares et lorsqu'ils vont à la cruauté, ils sont reprimés par la justice qui les recherche autant qu'il est permis de fouiller dans l'interieur des familles sans violer le droit public.

L'esclave à tous les vices de son etat * qui sont le vol, le mensonge, le libertinage, il lutte sans cesse contre ses chaines et comme il n'est esclave relativement aux devoirs auxquels il est assujety, il goutte dans tout le reste les douceurs de la liberté qui luy rendent son etat encore plus amer; c'est ce qui oblige le maitre à une conduite capable de prevenir les ecarts ou ce gout de la liberté pourroit jetter les esclaves.

* L'on peut ajouter les empoisoneurs, dont le nombre est si grand qu'il à causé autrefois et cause encore aujourd'huy les plus grands ravages dans les habitations, l'on à vû des negres ou negresses empoisonner jusqu'au dernier esclave de leurs maitres et leurs parents les plus proches sans d'autres motifs que l'attrait de faire du mal, il y à des proffesseurs repandus dans l'ysle qui enseignent cet art, plusieurs manufactures sont tombées par l'impuissance des propriétaires de racheter des esclaves pour les remonter.

L'ordonnance regle les vivres et les habillements que les maitres doivent à leurs esclaves, mais les disettes trop fréquentes jettent les maitres dans la nécessité d'employer d'autres moyens equivalents, celuy de donner le samedy ou tout autre jour de la semaine est prohibé par l'ordonnance, il ne doit jamais être permis de s'en servir à cause de ses suites pernicieuses, on n'y tient pas la main d'assés près et cette infraction à l'ordonnance occasionne bien des desordres.

Des Libertés

Aux douceurs dont l'esclavage est mitigé parmi nous il faut ajouter celle que donne l'esperance de la liberté.

Cette esperance est un appas qui consolide l'autorité du maitre et la fidelité de l'esclave, cette recompense à deux objets bien differents

Les Services ou le libertinage et malheureusement ce dernier objet procure plus de libertés que le premier quoi qu'il soit vray que celui cy soit le seul fondement de cette recompense.

Le Libertinage des Maîtres avec les Esclaves est un de ces vices de la nature, qu'on ne peut pas se flatter d'extirper entierement. L'ordonnance * le regarde comme un Crime public contre lequel Elle prononce la peine de la Confiscation de l'esclave et de son fruit au proffit de L'hopital, mais cette disposition de L'Ordonnance Est tombé en dessuetude par la difficulté de prouver le Crime, si L'esclave est mecontente de son Maître Elle L'accusera d'être le Pere de l'enfant qu'elle aura eü des oeuvres d'un autre, si au Contraire Elle est contente de son maître elle ne l'accusera pas, D'ailleurs pour priver un Citoyen de sa proprieté il faut un Crime; Or le Crime se prouve et ne se presume pas, ou sera la preuve de celui cy, il est d'une nature à n'avoir guere de temoins et les parties ayant un interêt egal, L'un à soutenir, L'autre à nier, la presomption doit etre en faveur du Maître.

* jamais les Ordonnances ne ...eprimeront la licence des Moeurs ...du libertinage affiché qui regne ...y à cet Egard, la plus sage à mon ...vis seroit de ne jamais accorder de ...iberté aux Concubines, et que ...urs Enfans principalement ...on seulement en soit Exclus; ...ais encore qu'ils ne puissent ...amais être vendus, ny sortir ...l'habitation dont est la mere; ...e ne parle point icy des Negres ...t mulatres libres qui ont des ...abitudes avec des Negresses ou ...ulatresses dans les Bourgs ou ...s Campagnes, mais bien des ...eunes gens habitans qui se sont ...iés jusqu'a présent avec des ...claves, soit pour les Entretenir ...e pour les racheter Lorsqu'elles ...leur appartenoient pas.

Il Est certains que les dons de la liberté ont été poussées jusques à l'abus par les proffits qu'on en retiroit, le Remede qu'une derniere ordonnance à voulu apporter à ce mal n'a servi qu'a le rendre plus commun, cette Ordonnance ne permet les dons de la liberté que sous la permission des Chefs qui ne doivent la donner que dans des cas legitimes et sans retribution, les Chefs ont observés cette Ordonnance sur le fait des permissions; mais non pas sur La gratuité; ils les ont misent à prix et les ont accordée sans Examiner la justice des motifs.

Dans L'edit concernant les Esclaves de la Louisianne, il est ordonnée qu'en pareil cas les Maîtres s'adresseront au Conseil Superieur qui n'accordera les permissions qu'en connoissance de Cause, c'est peut être le seul moyen de rendre ces dons utiles et

legitimes et si on veut y mettre un impot, c'est aussi le seul moyen d'en faire passer le produit dans la Caisse du Roy.

La multiplication des libres peut tourner en abus, mais cet abus n'est pas dangereux; ce n'est pas contre les affranchis que les Romains eurent à Combattre, c'est contre leurs propres Esclaves qui etoient la plupart des soldats rassemblés de toute nation, nos negres sont trop vils pour craindre un pareil evenement; et les affranchis seroient dans ce cas leurs plus cruels ennemis, ils les meprisent autant qu'ils s'ont eux même meprisés par les blancs, parmy ces affranchis s'il y à plusieurs mauvais sujets, il y en à beaucoup d'autres qui exercent des arts et metiers utiles à la societé, il y en à qui s'adonne à la marine et qui y ont réussi, ainsy les avantages qu'on peut tirer de ces gens là balancent au moins leurs deffauts, il ne s'agit que de les contenir sous les loix d'une exacte Police; c'est à quoi on ne tient pas assés la main, leurs protecteurs leur font souvent pardonner des fautes dont l'impunité les jette dans des plus considerables.

Il arrive assés souvent que des blancs abusent de leur Etat pour maltraiter des affranchis, sur cet article la police doit être egalement exacte à leur faire justice; par leur affranchissement ils sont devenus sujets de l'Etat qui leur doit protection.

Du Gouvernement.

Avant le siege et la Réduction de l'Isle en 1762. Le gouvernement avoit une forme bien differente de celle qu'elle à aujourd'huy comme je le diray cy après, cet article est trés délicat, on ne peut le traiter qu'en métant au grand jour la conduite uniforme des Chefs pour se procurer et se conserver un despotisme analogue à leurs projets de fortune, décorés de la dignité de leurs Places et de l'autorité qui y est attachée, assurés de la confiance du ministre, maitre des

faveurs et des Recompenses; ils ont tout osé parcequils ont crû pouvoir tout faire impunement pour y réussir avec plus de Sureté, ils n'ont pas cessé de représenter les habitans comme des sujets infideles, mutins, séditieux toujours prets à la revolte; et tandis quils noircissoient si cruellement à la Cour un peuple qui les enrichissoit ils se soumettoient icy les loix et les ordonnances pour etablir un arbitraire capable de les rendre Maitres de l'honneur et de la fortune des familles sans que personne osâ se plaindre parce qu'on étoit persuadé qu'on se plaindroit vainement et qu'on ne seroit pas écouté.

Je reviens à mon sujet.

Jusques en 1762. Le Gouvernement de la Martinique renfermoit ceux de la Guadeloupe, Ste Lucie, marie Galande &c. Les quatre principaux quartiers de l'isle avoient chaqun un Lieutenant de Roy qui relevoient tous d'un gouverneur particulier et celui cy du Gouverneur général, Lesquels faisoient ensemble chaqun à leurs coin cinq petits tirans dont les faits et gestes se racontent encore aujourd'huy et que l'on ne peut entendre sans étonnement, une fausse economie avoit attaché au Gouverneur général des appointements trop mediocres avec un casuel autorisé qui à ouvert la porte à toutes les rapines que les chefs de mauvaise foy ont voulû exercer, Le despotisme, Le mepris des loix, Le vil et sordide interêt ont été affiché par plusieurs généraux et Intendants à un point qui n'est pas croyable par tous les mémoires qui me sont tombés entre les mains et les rapports qui m'ont été faits; il me paroit que les plus grands abus n'ont commancé à se faire sentir que vers L'année 1755 et quils n'ont été poussés à leur comble que sous Les derniers Gouvernements ou la manœuvre des permissions et le prétexte d'approvisionner les colonies les ont plongés dans une ruine qui ont tourné au proffit de ceux qui ont employé

ses moyens ou qui ont été absolus pour leur Execution .*

Les Choses ont été poussées si loin que le Conseil Superieur tout subjugé qu'il étoit par l'autorité des Chefs et la faiblesse de ses membres presenta au Roy un Memoire au sujet de ces abus que j'ay entre les mains et dont j'ay verifié les faits qui y sont exposés.

La Division d'un seul Gouvernement en trois parties, L'administration militaire telle qu'elle est reglée aujourd'huy ainsy que la Civile paroit n'avoir été établie que pour prévenir tous les désordres passés, L'autorité du Gouverneur aujourd'huy Est subordonnée aux loix; si Elle à peu d'ettendue pour faire le bien Elle n'en à guere d'avantage pour faire le mal Lorsqu'il voudra se renfermer dans les bornes de sa puissance, Mais la Terreur que les peuples ont conservé de L'autorité arbitraire dont usoient les anciens Chefs n'est pas encore passé, un Chef qui voudroit s'en prévaloir pourroit le faire impunement sans que le Ministre en fut instruit; qui est qui oseroit luy dire Et L'instruire de tout ce qui seroit entrepris contre les Ordonnances, Les interets du Roy et ceux de ses sujets, la Chambre du Commerce qui n'a été abolie que sur des relations infidelles pouvant être retablies et réunie à celle d'agriculture, ne pourroit elle pas avoir Le droit de representer au Ministre Ce que font les Chefs pendant Leur regne, comme la Chambre d'agriculture a le Privilege de Les juger Lorsqu'ils ne sont plus, par ce moyen la Verité parviendroit jusqu'au pied du trone; autrement elle sera toujours étouffée par La Crainte de deplaire qui attire des mortiffications et des disgraces a ceux qui seroient dans le cas.

Depuis Le retour du Gouvernement français Les Chefs en arrivant n'ont cessé d'allarmer le peuple par La menace des lettres de Cachet et d'envoyer en france, Ce moyen d'intimidation fait tort au Gouvernement, On redoute

*Mr Delatouche qui avoit le déffaut de lumiere pour commander à terre, Comme tous les officiers de mer L'auront toujours dans cette Circonstance quelque habile qu'ils soient dans leur partie, à toujours passé pour être honnette homme, je ne tais rien ceux qui L'ont precedé.

une autorité qui s'attribue le droit d'expatrier un Citoyen à sa volonté, cette autorité peut bien se faire craindre, mais elle ne peut jamais se faire aimer, il n'y a pas d'apparence que ces maximes soient d'accord avec les intentions du Roy et à son Ministre occupé à faire le bonheur des sujets.

De La Justice.

La Justice qui fait une partie essentielle des Gouvernements est exercé icy par trois jurisdictions qui ressortissent à un Conseil Superieur dont le Gouverneur Général est le Chef et l'Intendant le Président, c'est contre ce corps que les Généraux et Intendants ont luté sans cesse; ils en ont dégradé l'autorité bien souvent pour étendre celle qui leur étoit confiée, ne seroit ce pas à ces attentats que l'on pourroit rapporter l'époque de tous les désordres qui se sont glissés dans la Police générale; delà les monopoles les plus affichés ont été non seulement tolerés, mais encore accredités et soutenus publiquement legitime; le Conseil subjegué par la crainte n'osa faire valoir les loix et les ordonnances dont la manutention luy est confiée et il n'étoit qu'un instrument dont on se servoit au gré de ses désirs; j'ai toutes les pieces en soutient de ce que j'avance.

L'on peut rapprocher un fait que j'ai vû passer sous mes yeux qui est l'arrêt du Conseil intervenu sur les discours de M. De Lariviere prononcé le 5 septembre 1763. pour demander l'abolition de la loy qui ne permet la saisie des Negres qu'avec celle des fonds auxquels ils sont attachés.

Le Conseil adhéra en plein à un projet qui meritoit l'examen le plus sérieux et les Reflections les plus profondes puisqu'il interesse la fortune publique. il fut annoncé cependant

comme etant le vœux de la Colonie qui le desavoua bientôt.

Le Sophisme de ce discour saute aux yeux avec Reflection; il y à ici trois ordres de commerceans, Le premier consiste dans les navires que les villes maritimes nous envoyent pour nous porter nos besoins en echange de nos denrées, cet ordre de commerceant n'à pas besoin de la loy proposée; L'habitant est exact à payer ce qu'il doit aux cargaisons, s'il y en à quelqu'un qui y manque le Créancier à dans l'autorité du gouvernement un moïen plus prompt et plus certain que dans la saisie des Negres du debiteur.

Le 2.e ordre consiste dans le commerce des Negres, il n'à pas nonplus besoin de cette Loy, puisqu'il à le droit de saisir les Negres vendus et le secour d'autorité du Gouvernement comme le premier ordre, la nouvelle Loy pourroit au contraire luy être prejudiciable; dans trois mois à peine sont ils chez luy qu'un Creancier precedent a qui la nouvelle Loy permet de saisir les negres de son debiteur fait saisir ceux ci et les fait vendre à son proffit de façon que le vendeur de ces negres pourroit à l'echeance de son terme ne trouver que les quatres murs chez son debiteur.

Le 3.e ordre de nos Commerceants sont les revendeurs de fadaise, les Regratiers, les monopoleurs, Pacotilleurs, Courtementeau &c. Cet ordre merite il qu'on change en sa faveur une Loy interessante pour L'Etat, si le Conseil avoit donc examiné plus à fond ce discour, ou qu'il eut eu moins de timidité ou de complaisance; il ne se seroit pas laissé seduire par la subtilité et il auroit vu ce qui n'à echapé à personne. Je n'en dit pas davantage.

Finallement les intentions du Roy ne seront jamais suivies qu'on ne rende au Conseil L'autorité nécessaire pour maintenir les loix et les ordonnances au cas qu'il arrive par sa suite que quelques administrateurs de la justice que Le Roy

envoye prétendent comme du passé les enfreindre ; il seroit à désirer aussi que les membres du Conseil soient mieux eclairés et plus instruits qu'ils ne le sont aujourd'huy, cependant quelle obligation n'a t'on pas à des gens qui rendent la justice gratis dont l'état est très dispendieux par les frais et la dépense qu'ils font durant leur sejour au fort Royal et pour s'y transporter, de quelle conséquence n'est ce pas pour eux d'abbandonner leur Culture et leur menage et de passer leur Tems ainsy que leur Loisir pour se mettre au fait des affaires de autres sans d'autre espoir de recompense pour l'avenir que la satisfaction que tout bon citoyen doit ressentir d'avoir été utile au Roy, à l'Etat et au Public.

Du Commerce National.

Le Commerce est l'objet primitif de l'établissement des Colonies, les Productions et la position d'un Pays ne suffisent pas pour luy procurer un Commerce florisant, il faut encore deux choses

Primo des citoyens qui ayent l'esprit du Commerce et qui en connaissent tous les Ressorts.

Secundo un Gouvernement qui ait les vües du Commerce et qui sans y prendre part se porte à tout ce qui peut le favoriser et y entretenir la justice et la bonne foy.

La Cour avoit étably icy une chambre de Commerce et d'agriculture, c'étoit un moyen bien certain d'arreter ou de moderer les choses que les parties se donnent reciproquement et d'entretenir l'équilibre qu'il doit y avoir entre l'importation et l'exportation dans un commerce juste entre concitoyens.

Cette chambre ne fut pas du goût de M. de la Riviere dans la partie qui regardoit le Commerce, il la Regarda comme un

obstacle à ses projets et il songea dès lors à la détruire; il y a reussy, mais il n'a pas recueilli le fruit de ce succès.

Le Retablissement de cette Chambre seroit avantageux au Commerce respectif des Colonies et de la Metropole par la Correspondance qu'elle auroit à Rendre au Commerce auquel Elle donneroit icy le ton.

Chacun pense avec Raison que la Colonie aura toujours du désavantage avec le Commerce national en ce que les denrées qu'elle fournit viennent de la premiere main, et que celles qu'elle Reçoit viennent par des moyens intermediaires dont le plus à charge seroit celuy dont fournissent les Regratiers, si celuy que fournissent les monopoleurs n'etoient encore beaucoup plus funeste; ce sont ces derniers dont il est plus important d'arreter les manœuvres au moyen desquelles ils jettent la disette au milieu meme de l'abondance; Le Renouvellement des loix à ce sujet et quelques Exemples severes Contre les transgresseurs feroit cesser ce mal qui n'a été que trop protegé.

Du Commerce Etranger.

Ce Commerce à toujours allarmé le Commerce national, il n'est point d'effort que l'on n'ait employé pour l'eteindre, mais on n'a jamais mis en oeuvre ce qui seul pourroit être Efficace qui consiste à connoitre le besoin des Colonies et à les leur fournir suffisament; En 1754 la Colonie avoit dit-on 84000 Esclaves payant droit dont elle fabriquoit à la proportion de ses forces, et l'on calcule qu'elle faisoit alors 50000 Barriques de sucre, aujourd'huy elle à la moitié moins d'esclaves, elle fabrique aussi sans doutte la moitié moins de sucre, Voila donc 25000. Barriques de sucre perdues pour le Commerce National lesquelles ce même Commerce

qu'on doit attribuer cette perte qui ne vient que de ce qu'il n'a pas fourny aux Colonies les Esclaves nécessaires pour reparer les pertes annuelles qu'elles font sur cet Article; Pertes qui ont détruit totallement les deux Cinquiemes des Sucreries et getté presque toutes les autres dans un Etat de langueur.

Si dans l'impuissance où s'est trouvé la Metropole de fournir des Esclaves aux Colonies on avoit toléré qu'elles en tirassent de l'Etranger, Les Manufactures se seroient Soutenues, La metropole auroit tiré une quantité de Denrées plus qu'elle n'a fait, et L'etranger n'aurait tiré tout au plus que ce que aurait produit les moyens qu'il aurait fourny luy même de fabriquer.

Il S'agit aujourd'huy de Relever Les Colonies, ou de Les abandonner à leur faiblesse sous laquelle elle ne tardera pas à succomber, Les chambres du Commerce qui n'ont plus ny Comptoirs ny Etablissements en Affrique proposeront elles d'acheter elles mêmes des negres des autres nations pour les vendre aux Colonies, Ce seroit faire un Commerce de Regrattiers sur un Article essentiel et qu'on à tant d'jnteret d'avoir de la premiere main, Ce moyen bien loin d'etre avantageux aux Colonies ne serviroit qu'à avancer Leur Ruine qu'on ne peut eviter qu'en leur procurant des Esclaves à un juste prix, La Métropole ne fournit point aux Colonies le bois, les planches, le merain, les Bestiaux vivants et bientôt la morüe, elle n'a donc point d'jnteret que les Colonies Les tirent d'ailleurs.

Elle ne fait aucun usage de leurs taffias et de leurs Sirop, elle n'a donc point d'interet qu'ils en fasse usage avec L'Etranger.

Elle à au contraire jnteret sur ces deux Articles que ce commerce soit permis et même favorisé.

Primo Ils evitent une perte Evidente Et Considerable, Le Proffit que les Colonies pourront tirer de leurs taffias et de leurs

Sirop leur procure le moyen de soutenir et d'augmenter les manufactures au proffit du Commerce National

Secundo c'est un moyen de faire passer a l'Etranger le superflu des Cargaison d'Europe, comme le Vin, Les Eaudevie et plusieurs objets de luxe dont il manquoit et par ce moyen d'accelerer l'expedition des Navirres de la nation.

Mais si la Nécessité demontrée de ce Commerce déterminoit à l'établir, ne seroit il pas plus avantageux que l'Etranger vint chez nous qu'd'aller chez luy ou il seroit le maitre de mettre a nos denrées et aux siennes le prix quil voudroit, d'ailleurs il seroit plus aisé icy de tenir la main à ce quil ne se pratiquat aucune fraude nuisible au Commerce National, La Crainte de la confiscation retiendroit l'Etranger.

Si le moyen avoit été employé pendant la derniere guerre on n'auroit pas porté sur le Compte du Roi les dépenses pour les approvisionnements qui monte à plusieurs millions, Le Gouvernement ne devoit point s'en mêler, la permission du Commerce avec l'Etranger y auroit suffisament pourvu, Mais les motifs qui ont déterminé Le chef a ce détail sont evidament develop[p]és lors que l'on veut s'en eclaircir sur les lieux avec soin.

Des Permissions

La Nécessité de pourvoir aux besoins des Colonies força le gouvernement de recourir à l'Etranger; J'ai appris que pendant la guerre de 1744. cette nécessité se fit sentir, les chefs donerent des permissions quils mirent à prix; ce prix augmenta celui de la denrée et tomba ainsy a plomb sur L'habitant, la sensation de cette manoeuvre ne fut pas grande parce qu'alors les Colonies etoient dans leur plus grande Vigueur.

Pendant la guerre de 1756 les chefs eurent recours au même moyen la martinique avoit alors essuyé deux Ouragans elle en essuya un troisieme en 1758. C'est au milieu de tous ces ravages que celuy des Permissions s'alluma avec encore plus de fureur, Personne n'ignore les excès ou tout cela a été porté; il est surprenant que la Colonie n'ait pas succombé sous des maux si extremes et si compliqués.

Pour prevenir le malheur de tomber dans un pareil Cas il seroit nécessaire de prohiber les permissions particulieres et d'ordonner qu'il ne seroit donné qu'une permission générale à l'Etranger de venir dans nos ports et que cette permission seroit enregistrée au Conseil Superieur et aux jurisdictions, publiée et affichée par tout ou besoin seroit.

De L'imposition

L'imposition tire son principe du besoin des finances pour le bien et la Conservation de L'Etat, il résulte de la que tout impot qui attaque les Capitaux des Sujets sort de son principe et s'en éloigne dans la même proportion que les Capitaux sont chargés, il devient donc nécessairement un objet de Ruine loin d'en être un de Conservation, C'est pourquoi vu la nécessité forcée ou l'on est d'exiger des droits dans les Colonies qui est une suite du malheur des tems, il seroit à désirer que ces droits soient administrés avec la plus grande economie en observant de n'employer les deniers que pour les depenses essentielles.

Avant la derniere Guerre, La Guadeloupe, marie=galande et la Grenade Contribuoient aux dépenses de l'administration de la Martinique, La Grenade est perdue

Les deux autres ont leur administration particuliere; La Martinique est resté seule et surchargée du double d'office; Commis du Domaine; ou autres à qui ont à attribués des gages qui sont des objets de dépenses indispensable et superflus.

Les Isles Marie Galande; la Désirade et Ste Lucie sont si peu de chose que l'on pourroit se dispenser encore d'y placer des Etats majors tels qu'il y en à aujourd'huy. Le Party que Sa Me à pris d'envoyer des troupes dans ses Colonies facilite les moyens de se dispenser de cette Depanse Considérable; un détachement de 50 hommes à Ste Lucie en tems de paix seroit plus que suffisant au moyen d'un officier de choix par le Général de la Martinique sur les deux Regiments, ils Rempliroient les objets du Gouverneur, Le Capitaine du détachement, ceux de Commandant en Second et un officier major, ceux du major général qui n'a aucunne fonction et n'est utile a Rien, une augmentation d'appointemens au Chef suffiroit aux depanses Extraordinaires aux quelles il seroit Tenu; L'on pourroit en user de même pour les Isles depandantes du Gouvernement de la Guadeloupe; Cette forme auroit de plus l'avantage de former des officiers à des détails different et à decouvrir leur Talent et leur Capacité; Il y à à La Martinique deux Commissaires de guerres qui ne font Exactement Rien et qui tirent des gros appointemens pour n'être en fonction qu'une fois le mois et fort superficielement le reste de L'année; Les appointements du Second suffiroient au premier en supprimant l'autre; Cest un objet de Depanse de moins; en Cas de Mort le subdelegué pourroit en remplir les fonctions jusques à l'arrivée de celuy qui le remplaceroit

Toutes ces reformes et beaucoup d'autres qui ne sont pas de ma Competance et hors de ma portée étant supprimés diminueroint L'imposition actuelle qui exede les facultés de L'habitant.

A calculer exactement le produit des sucreries à leur

depanse, je trouve par les Etats fidelle que j'ai recueilly et verifié

1.° que les grosses Sucreries ne font guere plus de dépanse que les moyennes parcequ'elles entrainent les mêmes batiments, les mêmes ouvriers, bestiaux &c.ª et que les frais sont énormes; je vois qu'avec toute l'economie possible, le médiocre Sucrier ne trouve qu'a peine dans son produit les moyens d'entretenir ses manufactures, la subsistance et l'entretien de sa famille; si l'imposition se tire sur le capital elle ruinera les manufactures et par une suite nécessaire le commerce.

La forme de l'imposition telle qu'elle est aujourd'huy est aussi vicieuse que contradictoire à l'objet qu'elle se propose; il ne m'appartient pas de décider comment elle devroit être assise; néanmoins il paroit qu'en mettant l'imposition sur la denrée il y a plus d'égalité; je connois plusieurs habitans dont toute la recolte a été mangée par les fourmis, est il juste que celuy qui ne fait rien paye d'avantage que celuy qui recüeille beaucoup parceque le premier à 150 Negres et que le Second n'en à que la moitié, il y à des terres ingrates qui rendent moins avec le double de Negres que d'autres avec la moitié moins, c'est alors que celuy qui fait le moins paye plus et que le plus paye moins.

L'impot sur la denrée et celuy sur la tête des Negres ont chacun leur partisan, il paroit cependant que celuy sur la Denrée est à d'avantage, tout depend de la forme que l'on etablira en admettant l'un et l'autre.

Des Bourgs.

Plusieurs Personnes prétendent que les Bourgs sont directement opposés à l'objet principal d'Etablissement des Colonies qui est l'agriculture; ils citent pour appuyer leur

systême le sentiment de M. Colbert qui répondit jadis à un Intendant de cette Colonie qui luy marquoit la joye qu'il ressentoit sur l'agrandissement des Bourgs qui se peuploient, ce Ministre luy repondit à ce que L'histoire rapporte que ce qui faisoit sa satisfaction étoit un sujet de peine pour luy, parceque les Bourgs ne tendoint qu'à la perte des Colonies; il faut être politique plus éclairé que je ne le suis pour apprécier les conséquences que M. de Colbert tiroit sur la population des Bourgs, tout ce qui me parait le plus vraissemblable; c'est que les Villes et les Bourgs tirent leur nécessité de celle qu'il y a que les hommes se rassembloint pour l'établissement et l'entretien de leur Commerce, ils sont le centre de la Réunion de la société, une Province sans Ville ou Bourg, c'est un désert.

Ainsi les Négociants qui ont employé en Batiments une partie des proffits qu'ils ont fait, n'ont rien fait qui ne soit loüable; il n'en est pas de même des abus que l'établissement des Bourgs ont fait naitre. Le plus grand selon, est l'introduction des monopoles * tollérées depuis Longtems dans la Colonie, ensuite approuvée et protégée.

* L'on specule surtout les objets de nécessité; à St. Pierre il n'y à point d'article sur lequel l'avidité du gain ne porte; maître de ces articles, le Négociant ne rougit point de les vendre presque de la main à la main 50 et jusqu'à 60. pour cent plus cher qu'il ne les a acheté, la Ville et Bourg St. Pierre fourmille des marchands de cette espece.

Une Société de gros négociants se réunissent pour enlever Toutes les marchandises qui sont à un prix médiocre; tel que le savon, le vin, l'huile, la morüe &a. de manière que les peuples ne jöuissent que fort peu de l'avantage d'avoir à un prix honnête toutes ces denrées, quinze jours après elles augmentent des trois quarts et deviennent à un prix excessif, c'est ce que l'on appelle icy spéculation.

Cet abus ne doit pas être un motif de déprimer les Bourgs, mais il doit en être un pour établir une Police sévère en vertu des loix contre un delit si préjudiciable à la société.

Les anciens Reglements deffendoint aux marchands sedentaires de rien acheter des navires que six semaines après leur arrivée; on donnoit cette planche aux habitans pour se pourvoir de leurs besoins, ces Reglements ont été oubliés, ceux qui ont été chargés de les maintenir avoient interêt à leur inexécution, cependant c'est l'habitant qui fait le fond de la Colonie, le commerçant n'est qu'un passager.

Un Autre abus non moins préjudiciable à la Colonie c'est le prix que les personnes de ce bourg ont mis aux negres de journée qu'on ne nourrit pas et qui doivent rapporter au maître au moins trente sols par jour, le proffit immense de ce Commerce est cause qu'on ne regarde pas au prix, ceux qui le font choisissent les plus beaux negres d'une Cargaison et lorsque l'habitant vient pour en acheter il ne trouve que le rebut et à un prix auquel il ne peut pas suffire, ainsy il se retire sans en acheter; de là il arrive

1°. Qu'il y à quantité de negres vagabonds

2°. D'autres qui correspondent avec les negres marrons et se chargent de la vente de leurs vols.

Mais ce qu'il y à de plus facheux c'est le préjudice qu'en reçoit l'agriculture qui manque de Cultivateurs.

Arreter le debordement du monopole qui est un crime public et deffendre aux maîtres de laisser vaguer leurs esclaves et leur ordonner de les retirer chez eux pendant la nuit, ce sont à peu près les moyens dont on peut se servir pour remedier aux abus dont on vient de parler, mais il faut les laisser entre les mains des juges de Police qui relevent du conseil, autrement il n'y aura qu'abus.

Les Cabarets sont encore une autre abus occasionné par l'etablissement des bourgs, c'est le repaire des negres voleurs et yvrognes, pour [illegible] arreter et en diminuer le nombre, le conseil y avoit autrefois mis un impot et avoit deffendu leur etablissement sans la permission des juges des lieux, les chefs s'étoient ensuite

attirés ces articles qui en dernier lieu etoit devenu tres Considerables par la finance et par le nombre, ainsy le Remede qu'on avoit employé pour arreter l'etendue de ce mal, n'a servi qu'à le multiplier, Aujourd'huy L'etablissement des Cabarets est devenu en droit Domanial qui pourroit se porter plus haut.

De La Religion.

La Martinique à 28 Paroisses desservies, sçavoir 12 par les Dominiquains, 12. Par les Capucins et quatre qui l'etoint par les Jesuistes avant leur expulsion, et depuis par des prêtres Seculiers que la Cour à envoyés et qui Comme les Religieux sont icy à titre de missionnaires apostoliques qui en cette qualité ne relevent que du Pape; Toutes ces Cures sont amovibles et desservies sous l'autorité des superieurs.

On ne professe aux Isles que la Religion C. A. et Romaine L'exercice de toute autre Religion y est deffendüe.

Les maitres sont obligés d'instruire ou faire instruire leurs esclaves et de la leur faire pratiquer. C'est à qu'à ce titre que le Roy par son Edit du mois ... 1642 à permis à ses Sujets des Colonies d'avoir des esclaves.

Il y à de plus à la Martinique deux hôpitaux desservis par Les Religieux de la charité; et deux Couvents de Religieuses pour L'education des filles, un d'ursulines, et l'autre du tiers ordre, ce dernier est de plus un hopital pour les pauvres femmes malades et pour les Enfans trouvés.

On trouve bien peu d'esclaves susceptibles des Verités de la Religion et bien peu de Maitres capables de les enseigner, Cette incapacité vient du deffaut d'éducation il n'y à dans les Colonies aucunne Ecole pour les garçons ceux dont les parents n'ont, pas le moyen de les envoyer

en france croupissent sur cet article dans l'ignorance des devoirs les plus essentiels et la transmettent à leurs enfants, et ceux qu'on envoye en france étant élevés dans un si grand éloignement de leurs Parents sont pour la plus part des études tres superficiels et ne rapportent dans leur patrie qu'un libertinage de Moeurs et de sentiments dont ils font part à leurs concitoyens trop ignorants pour s'en garentir.

Ce qu'on dit icy de l'éducation domestique souffre pourtant des exceptions, car il y a plusieurs familles ou les enfans sont aussi bien élevés qu'on le soit dans les meilleures écoles du Royaume.

On manque icy de missionaires il y a plusieurs paroisses qui ne sont pas desservies, ou qui ne le sont qu'imparfaitement, la conduite du Gouvernement envers les missionnaires depuis le retour de l'Isle au Roy en est la cause; il seroit bien juste que ceux qui viennent dans nos isles y reçussent un traitement qui les dédomageat de leurs peines et une considération qui les fit respecter et les autorisat dans leur mission. La Religion qui est le frain le plus puissant qu'on ait pû donner aux passions humaines s'en trouveroit mieux, rien ne luy fait tant de tort que le mépris marqué de ses Ministres.

Des Dettes.

C'est l'article que j'ay reservé pour le dernier, c'est un des objets le plus important pour l'accroissement et l'agrandissement de la Colonie; l'on ne peut pas disconvenir que tant que l'on ne prendra pas de moyens pour l'acquitement des Dettes intérieures que les habitans et particuliers ont entr'eux, les manufacturiers les plus opulents finiront par s'écraser sur la facilité qu'ils ont d'avoir le credit de leur commissionnaire et la loy qui deffend que l'on saisisse les instruments de leur culture, tout difficile que peut paroitre ce vice radical et rongeur, ne pourroit on pas établir une Commission ou une Chambre

de liquidation composée de 8 ou 10 particuliers des plus éclairés et des plus honnêtes gens de l'Isle pardevant les quels tous ceux qui sont porteurs de titre de Créance légitime bien constatés, non contestées et anciennes au moins de haut seroient obligés d'en faire la déclaration dans l'espace d'une année, passé le quel tems ceux qui seroient en retard de faire leur déclaration n'y seroient plus admis et seroient déchus de leurs droits, toutes les dettes étant connües, la Chambre de liquidation pourroit faire des virements de partie ou transports de Créance d'un débiteur à plusieurs Créanciers, en sorte que par cette espece de Refonte générale, plusieurs débiteurs payeroient à d'autres qu'à leur Créancier original; ces virements de partie aneantiroient peutêtre la moitié des dettes de l'interieur de l'Isle; les debiteurs insolvables seroient mis dans une classe séparée et ne seroient comptés pour rien, Les habitans qui doivent plus qu'ils ne possedoient seroient obligés de deguerpir, leurs habitations seroient vendües et le produit distribué à leurs créanciers au marc la livre; la vente de sept à huit habitations et les virements de parties suffiroient pour liquider toutes les anciennes dettes de la Colonie il résulteroit plusieurs avantages de cette operation

1.° Chacun auroit ce qui luy en düe, le Debiteur de mauvaise volonté ne vivroit pas dans l'abondance, pendant que son Créancier est dans l'indigence

2.° Les habitans qui sont obérés de dettes n'ayant point de crédit et ne pouvant faire plus de revenu qu'il n'en faut pour leur dépense ne sont point en état de reparer les pertes qui sont si frequentes dans ce pays, ensorte que leur foiblesse augmentant chaque jour, ils laissent une bonne partie de leurs habitations en friche, au lieu que si ces habitations passoient entre des mains plus opulantes elles seroient incessament mises en valeur et produiroient tout ce qu'elles pourroient produire.

3°. La certitude du payement feroit baisser le prix de chaque chose et retabliroit la bonne foy qui paroit bannie de ces isles et cela seul suffiroit pour les rendre florisantes.

Enfin ce seroit le seul moyen de donner de justes bornes à l'ambition excessive qui fait sortir tant de particuliers de leurs sphere.

L'on ne doit pas craindre que les manufactures tombent, parcequ'elles passeront en d'autres mains, bien loin de là elles augmenteront ainsy qu'on vient de le dire, & les debiteurs depouillés deviendront à leur tour les Economes de leurs créanciers, chaçun sera occupé, la realité succedera à des biens immaginaires et tout sera dans l'ordre.

Tout ce que j'ai exposé de relatif au gouvernement dans ce Memoire ne regarde que le passé et n'a auçun rapport au gouvernement present qui s'eleve sous les plus heureux auspices, le chef militaire que le Roy a donné à la Colonie et celuy de l'administration de la police, justice, finances sont egalement doüés de toutes les lumieres et les qualités que l'on peut désirer pour rendre les peuples heureux, Il sera glorieux pour Mr le Comte D'Ennery, et M. le Président de Peinier d'avoir retably dans la Colonie la tranquilité et le bonheur dont les histoire du passé apprennent quels est privé depuis longtems.

Signé Le Chev.er De St. Mauris. /.

Memoire Sur Lutilité d'une Chaine Etablie A La Martinique

J'ay dit ailleurs combien le maronage des Esclaves cause de mal en général et aux particuliers en remontant à la source de la loy, peut être le vice qui s'y rencontre peut donner occasion à la continuation de ces desordres.

L'article 38 de l'Edit de 1685 distingue trois cas dans le maronage des Esclaves, un Negre qui s'enfuit n'est condamné qu'au fouet pour la premiere fois sans qu'il soit déterminé la durée de son evasion.

S'il se rend marron la deuxieme fois, il a les oreilles coupées et la 3e il est condamné à la mort.

Cette Loy embarasse avec Raison les juges qui sont obligés de s'y conformer en la prononcant au dernier cas, la dureté des maitres peut donner occasion à ce crime, mais l'orsque cette dureté ne và pas à la cruauté elle ne peut servir de fait justificatif parcequ'il ne doit pas être permis de fouiller trop avant dans la conduite des familles lorsqu'elle n'interesse pas l'ordre public, ainsy dans ce cas les juges ne prononcent qu'avec repugnance la peine de mort contre l'Esclave

Il y a aussi des maitres que cette peine rebutte et qui aiment mieux supporter le marronage de leurs Esclaves et les désordres qui en resultent que de les exposer à la mort en les livrant à la justice surtout si ce sont des Esclaves qui ont famille?

L'application des peines prononcées par cette loy ne paroit pas non plus assés exacte, ny assés proportionnée aux differentes espèces de ce Crime en ce que le Maronage d'un mois, celui de dix et de 20 ans sont punis de la même peine; il y a des Cas encore d'une plus grande disproportion, ainsy un Esclave qui dans le Cours de quatre mois se trouve dans le 3.e Cas du Maronage est puni de mort, et celuy dont le premier maronage à duré dix et vingt ans n'a que les oreilles Coupées, Cependant ce dernier est plus coupable que l'autre et il est devenu bien plus dangereux par son libertinage et par le mauvais exemple qui en est la suite.

Il semble donc qu'il seroit plus juste de Considerer le Maronage tant dans sa durée que dans ses récidives et que les peines de ce Crime fussent appliquées à ces deux Egards.

L'on peut ajouter encore que la peine du Second Cas Etant d'avoir le jarret Coupé, Cette peine peut tres souvent Causer la Mort Contre l'intention de la loy

Les Esclaves sont encore sujets à plusieurs autres Crimes qui ne sont pas assés punis, ou qui restent impunis, soit pour n'être pas assés eclaircis, soit faute de pouvoir appliquer des peines qui y sont proportionnées, La Loy ne prononçant Contre les Esclaves que le fouet les oreilles Coupées et la Mort

Le Premier Cas renferme plusieurs Crimes secrets, Tels que celui du Poison dont il n'est pas douteux que les Esclaves se servent avec une Espece de Rage Comme d'un Moyen Certain d'exercer impunement leurs Vengeances, les preuves de ce Crime sont d'autant plus difficiles que les drogues dont les Esclaves se servent, et l'usage dont ils les mettent en usage sont inconnues aux Medecins, et aux juges, ainsi les accusés echapent ordinairement aux preuves qui ne paroissent pas assés Claires, ils sont renvoyés à leurs maitres et cette impunité ne sert qu'à multiplier des coupables qui

sont peu effrayés du fouet.

Il s'est trouvé des Esclaves assés hardis pour arreter des femmes dans les grands Chemins et assés adroit pour le faire sans temoins, faute de preuves ils echapent à la peine et sont que celle du fouet.

Il en est ainsy des incendiaires et de quantité d'autres Crimes enormes et dangereux qui restent impunis à la faveur de ces Solitudes de la Campagne et de l'obscurité de la Nuit.

Dans le second cas, sont tous les Crimes dont la Peine est le Bannissement ou les Galeres pour les hommes libres, l'Esclave qui les commet n'est puni que du fouet.

L'on pourroit eviter tous ces facheux inconvenients et on arreteroit une infinité de désordres, s'il plaisait au Roy d'establir dans chacune de ses Colonies de l'amérique ou il y a des Esclaves, une Chaîne Royale à laquelle les juges puissent condamner.

Savoir.

Premierement tous ceux qui seront dans le troisieme Cas du maronage.

Secondement ceux dont le premier maronage auroit été de trois ans.

Troisiemement ceux qui même pour la premiere fois seroient pris dans leur Evasion de L'Isle ou demeure leur Maître, ou qui y seroient ramenés apres leur Evation.

Quatriemement ceux qui aprés avoir été punis au premier Cas se trouveroient au second pour un maronage d'un an.

Cinquiemement ceux qui tomberoient dans les Cas pour lesquels La peine de Bannissement ou des Galeres se trouve prononcée contre les gens libres.

Sixiemement ceux qui seront accusés de poison ou d'autres Crimes énormes, lorsque les preuves ne seront pas suffisantes

pour les Condamner à Mort, mais dont les présomptions seront assés fortes pour ne pas les renvoyer absous et que Sa Majesté pourra laisser a la prudence des juges d'ordonner.

La Peine de la Chaine n'étant qu'un passage d'un Esclavage à une Servitude plus dure, Les juges la prononceront avec plus de Confiance et les maîtres se prêteront sans répugnance à dénoncer et à livrer leurs esclaves à la justice.

Cette peine sera pour les Esclaves un Exemple plus frappant et plus utile que celle de la Mort qu'ils se font un principe de mepriser et qui les affecte si peu qu'ils se la donnent frequament.

On tireroit de cet Etablissement plusieurs avantages.

Premierement Ce seroit un moyen de se délivrer des plus mauvais Sujets d'entre les Esclaves et de pernicieux qu'ils sont à la société les rendre utiles au public.

Secondement Ces Esclaves pourroient être utilement Employés aux travaux des fortifications et à ceux des Batteries du Tour de l'Isle.

Troisiemement On pourroit lorsqu'on n'en auroit pas besoin ailleurs les employer aux Chemins Royaux et autres ouvrages Publics.

Les Esclaves condamnés à cette chaine seroient regardés comme Condamnés à Mort et leurs valeur payée à leurs maitres par la Caisse des Negres Justiciés en la Maniere Ordinaire.

Cet Etablissement n'entraineroit d'autres depense que celle de la nourriture et de L'habillement des Esclaves qui est moins que Rien et les frais necessaires pour les gens employés à les conduire et à les Gouverner, leurs travaux dedomageroient amplement de cette dépense, il seroit fort facile de regler tous ces objets s'il plairoit au Roi d'ordonner cet Etablissement.

Signé Le Chev.r de Saint Mauris.

Reflexions Militaires Sur L'Isle de La Martinique

Présenté à M.r Le Comte D'Ennery. A son Arrivée dans L'Isle.

1765.

L'intention déterminée que l'on à pour le bien, n'indique par une Route certaine et des lumieres infaillibles pour y arriver, les hommes en général qui pensent le plus sainement voyent differemment les mêmes objets, heureux ceux qui les saisissent dans le jour qui leur est propre. Ceux qui ne font que l'appercevoir confusement malgré leurs Efforts pour les démeler sont plus malheureux que blamables.

Les Idées que je me suis formées sur cette Colonie pourront être contraires aux opinions généralles que l'on à fait valoir à la Cour et qu'elle parroit protéger l'obeissance dans la quelle chacun doit se renfermer, ne m'interdit pas la liberté de voir, de combiner les Rapports, tirer des Conséquences et former un jugement qui soit conforme aux Connoissances que j'ai cherché d'acquerir sur le Pays et le Genie de Ceux qui L'habitent; j'ay cru devoir pour ma seule instruction mettre par écrit sans la moindre prétention d'en faire part à d'autres qu'à quelques amis aux quels je les ay montrées; et M. Le Comte D'Estaing à son passage icy les à demandées, sur ce je me suis, je les luy ay communiquées, ainsy qu'à M. D'Ilvaes.

La Situation de la Martinique est autant favorable que l'on le peut désirer pour sa deffense contre l'entreprise de L'Ennemy

Les abismes qui l'environnent dans l'interieur, ses chemins droits et escarpés forment des obstacles qui concourent tous ensemble à rendre impuissants les efforts de l'ennemy, tant que l'on saura tirer party de ces avantages et que l'on voudra de bonne foy être bien opiniatre à deffendre les approches.

Sa Majesté par son ordonnance du 23 mars 1763 article 52 m'ordonne dans ma qualité de commandant en second de luy faire part de mes observations sur la colonie; je sacrifie mon amour propre à mon obeissance aux volontés du Roy en disant tout naturellement ce que je pense, Je n'ay d'autres intentions que de dire la verité et d'être utile au Roy et à ma patrie; plus occupé de la nature des objets que de la maniere de les rendre; L'on s'appercevra aisement qu'élevé depuis l'âge de 13 ans dans le sein des armes, je suis peu propre à rendre avec art mes pensées; heureux encore si aprés avoir travaillé à m'instruire et à m'éclairer fidelement sur la matiere que je traite, je ne me suis point égaré; ainsy je previens d'avance que je n'épouse point mes idées. je les soumets à celles de mes maitres, pensant ce que je dis, croyant dire la verité; La pureté de mes intentions m'attirera j'espere quelque indulgence si j'ay le malheur de me tromper.

Les habitans Créols sont trés braves, courageux entreprenants, lestes et adroits s'ils sont mal conduits et qu'ils s'apperçoivent de la timidité ou de l'ignorance dans leur chef, l'on n'en tirera aucun party, il est donc bien essentiel de les connoitre, de gagner leurs confiance et leurs estime pour s'en servir au besoin; un général qui reunira ces avantages à quelques qualité militaire rendra les entreprises sur la colonie peu infructueuses qui ne pourroient faire les fortifications immenses qu'on a projettés sur le morne Garnier. Je conviens que les objections que l'on a avancé pour appuyer le sisteme d'une citadelle en regle paroissent de prime abord si seduisants et

Marginal note: J'ay appris par M. le M.is de Fenelon que le plan presenté qui doit être suivie est l'estimé [illegible] dans [illegible] l'el [illegible] avoit été [illegible] marqué dans le plan [illegible] que M. a[illegible] [illegible] convenable la depense projettée.

et si plausibles que je regarde comme difficile de ne point les admettre — Lorsque l'on est pas sur les lieux et que l'on ignore l'intérest particulier et les motifs qui les ont fait naitre. Je devinray les Raisons les plus fortes que l'on a employées pour faire valoir la nécessité d'une forteresse. Je Repondray en gros à ces objections, et je me tairay sur les vues particulieres qui en ont le principe.

L'on dit que les habitans de la Martinique, sont la plus part Anglais, qu'ils ont l'esprit Republicain, qu'ils seront susceptibles et capables de se porter à la Rebellion en tems de Paix comme on l'a vû autrefois, et de capituler malgré les Chefs en tems de guerre, comme ils l'ont fait au dernier Siege.

Une Citadelle sur le morne Garnier les contiendra, c'est le point capital et l'unique pour la deffense de la Colonie qu'il est donc indispensable de fortifier pour la conservation du Pays, une Citadelle sera l'azil et le Depot des Effets les plus utilles à sauver à l'habitant et au Roi, elle protégera le fort Royal et servira de Boulevart à la Colonie; elle Relevera les courages abbatus par sa sureté, ses Ressources et celles de ses Magasins. Le Morne Garnier enfin etant fortifié, l'ennemy ne pourra rien entreprendre, il domine le Morne Tartanson et rend parconséquent dans cette partie délicate toute entreprise infructueuse. Pour Repondre à cet exposé je dis que.

Les habitans ont prouvé leur Zele pour le Roi depuis la fondation de la Colonie; ils ont chassé les ennemies trois fois sans d'autre secours que leur courage, La premiere en 1674 la seconde en 1693 et la troisieme en 1759.

La Rebellion qu'il y a eu jadis n'a été occasionné que par les vexations inouies et la tirannie des Chefs dans l'origine et l'enfance d'un etablissement qui exigeoit que l'on carressat plutôt les habitans que de les oprimer.

La Position de la Martinique entourée des Isles Anglaises et de la Dominique qui la touche de près au vent de l'Isle est assés connüe pour abreger toutes les conséquences que l'on peut tirer sur les moyens que les Anglais employeront pour Reduire la Martinique si la marine de france ne pourvoit, Partant une Citadelle inexpugnable ne la garantiroit pas

d'être bientôt aux abois par l'interruption de tous les secours possibles, moyennant une escadre anglaise dans ces parages et plusieurs rades qui se trouvent dans les environs de la Dominique où ils ont laissé hiverner leurs vaisseaux sans accident.

D'ailleurs je doute que l'ennemi s'avise de revenir à la Martinique tant qu'il y aura des officiers de terre, que les ouvrages seront perfectionnés, que la forme militaire sera entretenue sur le pied où elle doit être et qu'il y aura des troupes du Roi, d'autant que comme je le remarquerai il n'y a qu'un point pour l'attaquer et sur lequel l'on peut prendre des précautions; en conséquence je prétens que le fort Royal suffit étant réparé pour remplir tous les objets; il n'est question que de perfectionner et d'entretenir ce qui est fait et d'y ajouter un chemin couvert, faire des traverses, ratifier de ces embrasures dont les directions des feux sont en quelque soit mauvaises et sans utilité. ajoutant à cela les fortifications simples que je proposerai au Morne Garnier, la colonie sera en sureté; d'autant plus qu'il n'en est pas d'une isle assiegé, comme d'une place en terre ferme, surtout dans ces climats où il faut que l'ennemy fasse promptement son expédition ou qu'il se rembarque; attendu qu'il a contre luy l'air, la différence des saisons, les insectes, et les obstacles multipliés du local.

J'ajouteray encore que les considérations indispensables qu'exigent les circonstances présentes, l'expérience du passé, le genie de la nation meritent quelqu'égard sur l'exécution du Plan d'une nouvelle forteresse; sans compter les inconvenients qui pourroint en resulter s'il etoit executé.

Les circonstances meritent des égards en voyant d'une part les frais enormes à faire pour se procurer des materiaux au point qu'ils sont ici portés, ainsy que la main d'œuvre.

J'apperçois que malgré que l'on aye moderé l'imposition de 1600000ᵗ que la colonie devoit payer pour la premiere année et surquoy l'on avoit tablé pour les dépences, l'imposition telle quelle est aujourd'huy est encore trop forte pour la colonie affaiblie par les malheurs passés: c'étoit

que Le Calcul que l'on a fait au Ministre de ce que les fortifications pourroient couter est de quelques millions au dessous de ce qu'effectivement elle couteroit, L'Etat étant épuisé à la suitte d'une Guerre aussi longue que Ruineuse ; Les fonds de la Colonie étant aussi arriérés qu'ils le sont, Ou en prendra ton pour Subvenir aux dépences immenssses d'une Citadelle dont les travaux doivent nécessairement être lents et interrompu en proportion du deffaut des moyens de Les continuer, Sans Redoute, Sans Canon, Sans affut, Sans Mortiers, ny Sans batterie en etat* Le fort Royal démantelé plus qu'il n'étoit quand nous y sommes entrés, Sans munitions, La milice reformée, Les troupes Anéanties par La Rigueur du Climat, Tel sont les Circonstances ou l'on est aujourd'huy que l'on pourroit comparer à quelqu'un qui projette de batir un Palais somptueux tandis qu'ils habiteroient une maison exposée au Voleur, ou il n'y auroit ny portes ny fenêtres jusqu'à ce que son Palais fut édiffié ; en Effet d'ici à ce que les fortifications du Morne Garnier soient en Etat, que n'en coutera t'il pas au Roy et à la Colonie, Combien ne s'écoulera-t'il pas d'années, L'ennemy nous en donnera t'il le tems, les moyens sont ils infaillibles, combien d'obstacles n'a t'on pas à affranchir, Le deffaut d'argent, de Bras et d'ouvriers, La Chaleur du Climat qui ne permet pas de travailler aux soldats plus de quatre heures et demy le matin et autant le soir, renvoye La fin des travaux à un tems trop reculé pour L'admettre vis à vis d'un ennemy ardent à saisir La premiere occasion de nous tomber sur Les bras.

*il faut observer que ces
moires ont été Ecrits avant
rrivée De M. D'Ennery qui a
uvé La Colonie telle que je le
igne icy.

Il est encore à Remarquer 1.° que Le Morne Garnier est dominé par Le Morne Larcher, dont il est moins éloigné que ne La Citadelle du fort Royal, ou l'on sçait le désordre que le Canon y a causé.

2.° Le Plan sur lequel L'on a tracé La Citadelle, n'est pas tel qu'il a été présenté à la Cour, Le Morne Garnier est accessible en nombre d'endroits et très facile à y parvenir, Le reste est tel dont il seroit convenable à une Place de guerre, et non à une Citadelle qui exige

un terrain plus Resserré surtout lorsque l'on a peu de monde à y loger; finallement je Renvoye au Calcul des millions incroyables que le fort Royal a couté au Roy et à la Colonie pour juger de ce que couteroit celuy du Morne Garnier, dont on peut eviter la dépense.

J'en viens a l'Expérience du passé; Les Colonies n'ont jamais été en souffrance que par le deffaut de notre marine, sans elle je ne Crois pas possible de la Protéger, de la secourir, et même de la conserver; Quand aux avantages du Local, quoique l'on en dise, il est de notoriété que sous M. de Beauharnois une Poigné d'habitans ont chassé les Anglais de La Martinique, et Plusieurs faits qui se sont passés au dernier siege nous rapellent que Cent hommes postés avantageusement ont fait tête à des Colonnes entierres. Je Conviens que les Broussailles et Les halliers qui deroboient à la vüe des Ennemies les attaques que L'on pouvoit former contre eux ainsi que le nombre des assaillants ont pû favoriser La victoire du Morne tartenson, mais chose incroyable L'on a fait Raser toutes Les fortifications naturelles de cette partie pour y substituer des Lignes construites contre les Regles militaires. on s'est bien repenty au dernier siege, mais trop tart de la faute que l'on avoit faite par le peu de Resistance que l'Ennemy trouva à s'emparer de ce morne essentiel; Les Créols comme je l'ai dit ci devant sont braves et courageux, mais il leur faut quelque chose pour les cacher, et que Les chefs qui les conduisent soient à leur tête en marchant à l'ennemy; Nous traiterons de ce que l'on peut faire pour remédier aux avantages que l'on a perdû, Lorsque j'auray traité des inconvenients qui pourroient encore se Rencontrer dans la Construction d'une Citadelle.

1°. Je n'oublierai jamais que Lorsque j'ai traité avec les Généraux Anglais pour la prise de possession de L'isle; ils m'ont arretté plusieurs fois à la fin de leur repas dans des moments ou

L'on dissimule peu la verité que les frais immenses de leur armements, la fonte enorme des hommes que la Martinique leur à couté ont fait repentir l'Angleterre plus d'une fois d'en avoir tanté la Conquête, qu'à l'avenir leur Sisteme seroit de Réduire aux abois nos Colonies en leur Coupant toutes communication par le moyen de leur Marine.

La Martinique est entourée de toutes parts de Colonies anglaises, cette Puissance y entretient meme en tems de Paix de nombreuses Escadres, que ne fera-telle pas en tems de guerre. Une Citadelle nous mettra-telle à couvert des Maux que nous eprouverions si La Marine de france n'y pourvoit, et La france pourra telle nous nous donner des Secours Suffisants si elle employe ses fonds à une fortification qui ne sera qu'une Resource médiocre pour L'objet qu'elle se propose; si comme il paroit aujourd'huy, La Marine se Releve, Le fort Royal nous suffit il pas, les avantages et la situation des lieux facilite nos moyens de deffence. La fidélité de L'habitant dont je repondrois ne nous offre-telle pas des Ressources assurées Contre nos Ennemis.

En faisant abstraction des deffauts du Local du Morne Garnier qui est fort etendue, Dominé, facile en nombre d'endroits pour les approches manquant d'Eau &c. et en le supposant tel que l'on le Croit.

Ne seroit il pas dangereux de Laisser a une Citadelle Le Salut d'une Colonie. L'habitant se reposant sur cette Confiance, n'auroit il pas plus de molesse à s'exposer au danger à l'approche de L'ennemi, L'on à vû au dernier siege que l'on à tout abandonné parce que L'on Comptoit sur Le morne Garnier; Dans cette Confiance on Livre La Campagne sans La deffendre ny La disputer, chaqun va chez soy et se dit à soy même qu'il n'est pas necessaire ny de son etat d'habitant de se renfermer dans une Citadelle que c'est aux troupes du Roi à la deffendre. L'on me dira que L'on les à bien servir. Le peut on Lors que le Cœur n'est point de la partie et que les hommes ne sont point à la solde du Roy,

il est reconnu que l'on ne peut se flater ici de tenir l'habitant enfermé dans ces murs. L'expérience du passé n'a que trop prouvé que lors qu'ils y sont on n'en peut tirer aucun party, peut on en esperer des cytoyens qui s'éloigné de leur commerce, de leur culture, de leur foyer et se trouvent hors de portée de reprimer le désordre et la licence que l'absence du maître cause parmy les negres. peut on s'attendre que des hommes ordinaires sacrifieront tout ce qu'ils ont de plus cher pour se renfermer dans un blocus au cas que l'on fut réduit à le subir?

L'on pourra me repondre que les troupes du Roy suffiront pour se passer d'habitans.

Je Repliqueray à cela qu'il faut en avoir et calculer que quatre Bataillons d'infanterie au bout d'un an, n'en feront pas trois en état de porter les armes. je ne prendray pas pour exemple le Regiment de Royal la Marine dont le nombre de morts depuis neuf mois que je suis icy se monte à plus de 250 et les hopitaux depuis le Debarquement jusqu'à ce jour inclusivement sont portés entre 80 et 100. et ont monté jusqu'à 250. ajoutant à tout cela les désertions, les accidents, les coups de fusil jusqu'au moment que l'on sera obligé de se renfermer, l'on jugera s'il sera possible avec les troupes du Roy d'occuper la citadelle du Morne Garnier et du fort Royal.

L'on m'objettera peut être que les Projets de la Cour pourroient être d'envoyer un Renfort au premier bruit de guerre.

Mais l'on aura t'on le tems, arrivera t'il surement, les armements sont lents, les vents souvent contraires, les calmes du tropique dans plusieurs saisons sont longs, il y a des evenements à la mer soit par les elements, soit par l'ennemy, la difficulté d'arriver et débarquer sans coup ferir à travers les possessions Angloises dont nous sommes environnés, sont des considerations assés fortes pour que l'on ne doive tabler que sur ce qui existe au moment que les hostilités de guerre commencent.

Ne Pourroit on pas ajouter à toutes ces Raisons que si les Ennemis tot outard s'emparent de La Martinique et qu'ils ne puissent Conserver leur conquête; ils en détruiront Les fortiffications et anéantiront dans un instant Les millions et Les Longs travaux que Lon auroit sacrifié à les construirent.

L'Ennemy pouvant d'un moment à l'autre nous attaquer, L'opperation La plus courte pour s'y opposer doit être preferable à la plus Longue quand on La Supposeroit plus efficase et plus Certaine, avant que de la proposer il est bon de dire encore un mot de la situation de La Martinique et de L'interieur de L'Isle Conformement aux Connoissances que j'en ay acquises depuis 9. Mois que j'y Suis.

La Martinique a 16 a 17 Lieües de Longueur, et 5. 6. et 7. de largeur, sa partie du vent peut être prise depuis la Rivierre rouge au Morne St. Martin, Jusqu'à la pointe des Salines, La Communication de La partie dessous Le Vent avec La Partie du Vent finis à L'ance de La Couleuvre depuis La quelle il n'est pas possible de pénetrer nulle part pour aller à la Grande Rivierre et au Macouba, Depuis Le Macouba Jusqu'à La trinité Les embarquadaires sont perilleux quoi que Les Negres des habitans sont fort adroits et prennent de Grandes Precautions, il arrive fréquemment des accidents dans plusieurs tems de L'année, même à L'ance Marigot et à La trinité ou ils sont moins dangereux, L'on peut donc être fort tranquille jusques là pour la déscente de L'ennemy.

A La trinité. Le Port y est bon ainsy que Le Mouillage; mais Sa passe pour entrer dans le port est étroite et il ne peut guere y entrer que des frégates de 40. a 50. canons.

En avant du Bourg de la trinité à une lieue ou environ de terre, il y a un Petit islet, qu'on nomme Islet à St. Aubin, je trouve admirablement bien situé pour y Placer une Batterie de deux gros Canons et un Mortier, L'on ne peut y aborder que par un Seul endroit que Lon rendra aisement impraticable; et Lon ne

parviendroit au sommet de L'Islet qu'au moyen d'une Echelle, ainsy qu'il se pratique pour monter à L'Islet à Ramier, celui dont je parle deffendroit les Passe de droite et gauche, son feu se croiseroit avec celuy de la Batterie indispensable qu'exige la Pointe de la Cartanne. La plus part des Vaisseaux sont obligés de Ranger L'Islet S.t Aubin pour gagner avec moins de Peril la Passe, je ne dis pas pour cela que les Navires ne peuvent à toute Rigueur se dispenser de cette Précaution dans le besoin qu'il y auroit de L'eviter, mais L'Islet saillissant en avant dans la Mer serviroit de Protecteur à tous nos Corsaires poursuivis par ceux des Anglais de la Dominique, L'on a vu pendant la Guerre derniere plusieurs Corsaires françaises abandonner leurs prises à bonne portée de Canon de la Trinité, ils les auroient conservé si L'Islet avoit pû les proteger. il serviroit Pareillement à favoriser les Secours qui pourroient nous arriver en gros et en détail pendant la Guerre. Bref jamais les ennemis ne peuvent interrompre la Communication de L'Islet avec la Terre, L'impossibilité, les difficultés à surmonter pour arriver à cet Islet suffisant avec trente hommes en tout que l'on y mettroit pour n'avoir rien à redouter de L'ennemy; toute la dépense qu'exigeroit L'Exécution de ce projet, seroit de Construire au revers de L'Islet du Côté de la trinité un Corps de garde pour mettre à Couvert les hommes, et un petit Magasin de 15 pieds en quarré où l'on deposeroit la Viande salé, de la Morüe, du Biscuit, la Chandelle, quelques Barils d'Eau au Cas comme il arrive quelquefois que la Mer soit trop grosse pour Permettre que l'on abborde l'Isle par aucun Coté; Cette idée n'étant pas venüe à M.rs Les ingenieurs ils L'ont désaprouvée sans me donner aucune Raison. Tout ce que je sçay de plus positif, c'est que tous les habitans à qui j'en ay fait part prétendent qu'il seroit à desirer que le Projet fut suivy; il y a dans toute L'Isle un nombre infinies de Batteries bien moins Essentielles et visiblement inutilles dont il faut à un moins retrancher la moitie pour ne pas dire les deux tiers.

Je Reviens au Port de La trinité entouré de Cayes et de bas fonds de tous les Cotés, mais que l'on dit etre bon et seur. Quand au fort de La trinité consiste en une Batterie placée sur une Eminence fort aisée à Reparer, ainsy que le Logement qui se trouve pour des troupes.

Depuis La trinité en Cottoyant L'Isle par la Pointe de La Tartane on arrive au Grand et au Petit Gallion. Tout Séduisant que Paroit cet emplacement pour un Port, je ne Crois pas que L'Escadre Anglaise s'avise de mettre à terre dans cette partie La.

Le Port du Robert est meilleur sans être néanmoins propre à un débarquement qui auroit pour objet La Conquête de L'Isle, il en est de même du françois jusques à La pointe des Salines ou se termine La Partie du Vent de L'Isle, et ou finit une Barre de Rescifs qui commence depuis Le Gallion et Le Robert, et finissent au dela des Salines; C'est icy que Commence la Partie dessous Le Vent, inclusivement jusqu'au Morne S.t Martin, et ou Les Anglais au dernier Siege perdirent un de Leurs vaisseaux de Guerre de 64 Canons pour avoir voulu s'approcher trop près de Cette Chaine de Rochers. ainsy sans entrer dans un detail plus circonstancié de toute cette face, il Suffit de dire que cette partie, et celle depuis Le Diamant (en Cotoyant jusqu'au Lamentin) est impraticable pour une descente en Regle, dont L'objet seroit de subjuguer La Martinique; L'endroit le plus favorable seroit les Anses d'Arlet, ou les Ennemis mirent à terre a leur debut au dernier Siege, ils ne tarderent pas a s'appercevoir du peu d'avantage qu'ils pouvoient en tirer et ils se Rembarquerent tres promptement, en effet Le trajet qu'ils auroient eu à faire par terre et a peu près égale à dix lieues pour se Rendre au fort Royal, Les Mornes et Les abimes multipliés rendent cette entreprise impraticable sans compter encore tous les Marais, Ravines du chu, de la Riviere Salée et du Lamentin qu'il faudroit franchir.

Du Lamentin au fort Royal L'on doit être aussi tranquille que sur Le Reste quoi qu'en disent Certaines gens qui pretendent que L'Ennemy

pourroit former une descente à l'ance de Vaimnieres, ils n'ont point observé dans toute le peu d'apparence qu'il y auroit à la Réussite de cette tentative qui ne peut avoir lieu qu'en forcant la Baye du fort Royal ; article bien difficile et peu vraisemblable.

Cette Ance est située bien avant dans le Cul de sac du fort Royal, les vaisseaux qui voudroient y pénétrer ne le pourroit qu'en Louvoyant et en approchant de près la Citadelle d'un Coté, et L'Islet à Ramier de L'autre.

La Partie du Cul de sac est en plusieurs endroits remplie de Rochers et de bas fonds, qu'il est possible à quelques Vaisseaux d'eviter avec une connoissance particuliere du Local, mais il est impossible à plusieurs de s'y hazarder et d'affronter Le feu qu'ils ont à essuyer de la Citadelle d'un coté, et de L'Islet à Ramier de L'autre, et surtout de la pointe du morne à grives et de la Carriere ou je crois indispensable de placer du Canon dont on ne s'est pas encore avisé ; quoi que de tous les emplacements, c'est celuy qui saute le plus aux yeux par le Succès qu'en promet la position d'après cette direction indispensable pour tout navire favorisé par Le Vent. L'on pourra juger encore par le plan, des obstacles qui sont trop visibles pour meriter un plus ample détail.

En continuant de cottoyer La Côte depuis Le fort Royal jusqu'à St. Pierre, je trouve d'abord La Pointe des Négres ou il y à une Batterie vicieusement Construite, mais nécessaire à Rétablir.

Depuis La Pointe des Negres jusqu'au dessus de la Caze navire en remontant vers la Caze pilote, c'est Le seul et unique endroit Le plus favorable à L'objet de La Conquête de L'Isle ; De La Caze pilote à St. Pierre L'on n'a rien à redouter à ce sujet, de St. Pierre au Prêcheur, quelque Personnes que je n'ose Citer avancerent à mon arrivée icy, que L'on pouvoit y débarquer sans obstacle, Cela peut estre vray, mais cela n'est pas probable, du moins en admettant cette possibilité, je nie que ce incime soit un débarquement en forme pour Conquerir

Le Pays, où il seroit contre toutes Les Regles militaires et au détriment des troupes qui L'entreprendroint, attendû que la distance de St. Pierre au fort Royal qui est L'objet principal se trouve de 8. mortelles Lieües, à chaqune des quelles L'on rencontre des montagnes, des abimes qu'il n'est pas possible de tourner et où il faut nécessairement passer.

2°. Quel avantage, D'ailleurs Les ennemis trouveroient-ils dans un Bourg ouvert de toutes parts, dénué d'aucune fortification incapable de leur servir d'appuy, sans magasin, sans arcenal, point de Corps de Cazernes en tout les Ressources militaires qui pourroint Les dedomager du Retard qu'ils apporteroient par leur demarche à L'objet particulier et principal qui est de se rapprocher du fort Royal, je pourrois objecter de plus L'obstacle à la célérité d'une prompte expédition qu'il faut brusquer, et encore que si Notre Général avoit assés de force pour pouvoir disputer Les approches depuis Le Prêcheur à St. Pierre, je connois trois positions ou L'on peut successivement Livrer trois Combats avec tous Les avantages, L'ennemy ne pouvant arriver à St. Pierre qu'en prétant Le flanc. il faudroit qu'il commance à battre ce qu'il trouveroit devant luy avant de s'exposer à suivre son objet, et dans ce dernier Cas, La maison des jesuistes est heureusement placée pour faire un Poste, Le quel avec Les batteries St. Louis et St. Ignace qui couvrent ses flancs suffiroint pour tenir autant de tems qu'il en faut aux troupes qui auroint été battus dans La derniere position pour se retirer.

Néanmoins avec L'espece de force dont La Martinique est susceptible; mon avis seroit d'abbandonner St. Pierre ※ et de Rassembler Les troupes dans la partie où les Ennemis paroitroint vouloir déterminer Leur descente; L'on ne doit jamais oublier que la cause principalle de La prise de La Martinique a été d'avoir Laissé à St. Pierre environ 3000 hommes qui n'ont pas tiré un Coup de fusil et que l'on avoit destiné uniquement à la garde de Mrs. Le Générale et Intendante, chose aussi

※ En proposant d'abandonner St. Pierre j'entends d'y laisser que environ 300 hommes Milice Bourgeoise, des Canoniers aux batteries, pour en imposer aux Corsaires et forbans; je Conviens que les Ennemis s'emparant de St. Pierre, en retireroint des grosses Contributions, mais de deux maux il faut choisir le moindre; en marquant en force à St. pierre, leur debarquement pourroit leur Couter cher par les troupes que L'on pourroit employer pour leur tomber sur le corps et leur faire payer cher La reussite de leur force.

62

incroyable que les lignes et Retranchements Enormes et en Pure perte que M.^r de . . .   . . . ont fait faire sur les hauteurs de S.^t Pierre, tandis que dans tous les lieux indispensables à faire des Redoutes ou autres choses dont L'urgente Nécessité Saute aux yeux, à peine y a t'on travaillé, encore n'a t'on commencé à le faire que lorsque l'ennemy a été mis à terre ; nous languissons aujourd'huy dans la même oisiveté.

Après avoir tracé un abregé de la situation de la Martinique dans son Contour et son interieur, je ne crois pas devoir faire mention des forts de S.^t Pierre, La trinité et Le Cul sac Marin, L'on peut les comparer à un emplacement un peu plus qu'ordinaire pour L'établissement d'une Simple batterie telle qu'on en fait souvent à un siége pour battre en breche. j'estime qu'en effet il est assés inutille de faire La depense dans ces trois points et qu'il Suffit purement et Simplement de les reparer à Raison de ce que j'ay avancé pour La préférence qu'on doit donner à L'opération la plus Courte sur La plus Longue quand meme Cette derniere seroit plus Certaine.

Revenons aux fortifications que je Propose. 1.^o Il me paroit qu'il seroit fort à propos qu'on etablisse une batterie sur la Pointe de la Carriere et Le Morne La Grive, La quelle se Croisant avec Celle du fort écarteroit tout approche du Bassin du fort Royal.

2.^o Descarper Le morne Garnier dans toutes les Parties ou il peut être susceptible d'être monté sans difficulté.

3.^o D'y etablir un Camp retranché, en avant duquel on placeroit avantageusement une bonne redoutte et demy Lune en terre frainée et Palissadée avec un bon et Large fossé avec un Chemin Couvert et un grand Cavalier en arriere a cause du Morne Larcher dont le morne Garnier est dominé, L'on pourroit former ensuite des Lignes avec quatre bonnes redouttes assés spacieuses pour contenir chacune au moins 300 hommes, par ce Moyen L'on feroit . . . . quand . . . detenter de vives attaques

Sur L'Ennemy et que l'on n'ose faire en force dans les Places formées (D'après L'exemple de Charleroy ou les français entrerent Pele et Mele avec les assiegés à une Sortie que ceux ci voulurent tenter) Par ce moyen il Sera bien aisé d'occuper tous les points qui pourront arreter L'Ennemy et le tenir en Echeq, afin quils ne Se répandent point dans l'Isle.

Le Camp retranché aura L'avantage par son Etendüe d'y Etablir Toutes les forces Sans qu'aucun habitant Refusé de S'y trouver par La permission qu'on donneroit à quelques uns d'aller passer deux Jours chez eux pour mettre ordre à leur menage.

Le Camp Retranché fournit La facilité d'envoyer toutes les nuits des petits détachements Sur le front des Ennemis, faire le simulacre de quelques attaques, Lesquelles à la longue harcelle et fatigue une Armée forcée a se tenir Sur Ses Gardes, tandis que les trois quarts de L'autre se repose tranquillement.

Le Camp Retranché à L'avantage de Permettre que L'on forme une vive entreprise Sur L'Ennemy Lorsquil S'y attend Le moins, et au moment quon S'apperçoit quil est excédé de fatigue et de Lassitude a la suite de tous les Semblants qu'on auroit pu faire précédament pour pouvoir L'attaquer.

Le Camp Retranché à L'avantage de pouvoir S'etendre par Echelles pour Soutenir et tendre La Main au Renfort qui pourroit Nous arriver du Coté de la trinité et favoriser Sa jonction, Le Camp seroit entourré comme il est a la guerre, ny Blanc, ny Noir n'en Pourroit Sortir Sans la Permission du Général et des Commandants, L'occasion d'envoyer d'envoyer Souvent a la petite Guerre formeroit Le Courage aux blancs, aussi bien quaux Nègres; Finallement Si L'Ennemy dort tranquillement Lorsquil est devant une Place dont il n'a rien a Redouter que quelques legeres Sorties de la part des assiegés, il n'en est pas de même Lorsquil voit L'Ennemy devant Luy qui d'un moment à L'autre peut luy tomber Sur les bras.

J'ay avancé et je Soutiens hardiment que toutes les fois que

(

La Colonie sera attaquée, L'ennemy ne pourra la soumettre qu'en débarquant depuis la Pointe des Negres jusqu'à la Caze navire au cas que les troupes et Les habitans ayent la maladresse ou le malheur de n'avoir pû reussir à les culbuter au débarquement ou peu de monde à un grand avantage sur beaucoup, il est donc important d'y porter une serieuse attention; C'est un objet capital qui n'est point difficile à Remplir en formant dans Cette partie une tranchée avec des Redouttes de Distance en distance qui ne serviroint uniquement qu'à Reparer ce que nous avons détruit. Je veut dire les halliers qu'on à fait couper qui deroboient aux Ennemis Le mouvement et Le nombre des hommes qui les attaquoient, Ce retranchement aura encore pour objet de mettre à L'abry du feu des fregates toutte Les forces que L'on pourroit rasembler pour attaquer L'ennemy au débarquement et le Charger Vigoureusement à la Lame. Article Capital et essentiel à Remplir quelque peu de monde L'on soit, C'est L'occasion la plus favorable que L'on puisse choisir, quel avantage n'a t'on pas sur des hommes incertains et tremblans dont Les Armes sont mouillées, Lesquels sont etourdis et Chancellant sur leurs jambes, à La suite d'une Longue navigation, La pluspart des troupes Ennemies dans ces occasions étant peu être point formés, elles ne tardent pas a succomber et ne tiennent point à un Effort audacieux, et si cependant le premier Coup de Colier ne Réussissoit pas Les lignes que je propose serviroient de Retraite aux habitans pour un Second Effort, si enfin Le Second ne réussissoit pas, il faudroit que les Ennemis par un troisieme Combat attaquent toutes les forces qu'on auroit eu le tems de Rasembler dans cette partie, Lesquelles se ménageroient sur le derriere à quelque distance, une autre position assés favorable pour se refugier et disputer encore une 4.e fois Le terrain.

J'ay [illegible] avant que L'interieur de La Martinique paroit jamais n'avoir [illegible] des avantages d'un local tres propre à une [illegible] tres avec des forces médiocres Contre des [illegible]

grandes : je répette qu'en quelle part L'ennemy débarque ; il ne pénétrera jamais si l'on veut être opiniatre et disputer le terrain. à cet effet il est indispensable d'envoyer icy au moins une vingtaine de pieces de Canon à La Rostain, Les difficultés insurmontables de transporter du canon de campagne dans la plus part des endroits inaccessibles cèdent à L'usage des pieces que je désigne absolument nécessaires. L'expérience apprend de plus que le Canon, quel il soit rassure de son côté, tandis qu'il intimide de l'autre ; Les anglais surtout n'en approche jamais que lorsqu'ils en ont davantage à riposter. Celui cy tel mince qu'il soit dégouteroit infailliblement L'ennemy qui n'en auroit d'aucune espece à opposer.

1°. Pour ne pas perdre les avantages que la nature du Pays nous donne, je croirois à propos de faire qu'un seul grand Chemin qui communique autour de Lysle, et que l'on perfectionne ceux que nous avons, de maniere qu'il ne puisse y passer librement que deux hommes à pied de front

2°. Le Chemin qui part de St Pierre à La trinité se perfectionnera, C'est par luy que nous pourrions Recevoir en tems de guerre les secours que L'on peut attendre ; il est donc essentielle que cette communication soit belle.

3°. Que Le Chemin qui conduit de St Pierre au fort Royal, soit prise par Les hauteurs, et que celuy du bord de mer soit abbandonné, attendu que le chemin des hauteurs seroit plus court et plus beau que celuy du bord de Mer qui ne peut subsister en tems de guerre. Le nouveau Chemin auroit de plus L'avantage d'être à la tête de toutes Les mornes, et tous les défilés par ou les ennemis pourroient déboucher. je ne voudrois pas qu'il fut bien large, mais bien praticable pour les gens de pied et à cheval.

4°. Que Le chemin qui coupe de St Pierre à La Trinité soit praticable pour passer aisement un homme à cheval seulement, attendu que Les habitans de St Pierre qui veulent aller à la Trinité sont obligé de passer par Le fort Royal ou par la basse pointe et faire par consequent

quatorze à quinze Lieües pour une distance de six à sept.

L'on Evitera donc dans l'arrangement qu'on se propose tout grand Chemin, à l'exception de Celuy autour de l'Isle, et du fort Royal à La trinité, parceque l'on peut sans danger soutenir cette Communication au moyen du Camp retranché au quel il sera tres utile tant pour favoriser Les secours, que pour Les subsistance dans le besoin.

Telles sont à peuprès les Raisons peut être mieux Conçuës que Rendües sur La préférence d'un Camp retranché à une Citadelle; Le Premier Embrasse tout, Pourvoit à tout, La dépense est médiocre; Il remplit l'objet d'une Citadelle dans un lieu où L'ennemy n'a pas un moment à perdre et n'est point en état d'hazarder une longue Expédition. Je repette qu'un Camp retranché à L'avantage qu'une Citadelle n'a point pour tenir sans cesse L'ennemy en allarme et sur ses gardes Vû que la faculté de tenter d'un moment à L'autre de fortes entreprises ou de Petites, Lesquels faites à propos et souvent mettront sur les dents et feront perir des Européens peu faits à la Chaleur du jour et à L'air intemperans de la nuit.

2°. Les Murs et Les Remparts affaiblissent le Courage; Tandis que les biens des habitans qui sont au dehors sont Pillés et saccagés et deviennent La Proye de l'Ennemy.

3°. Avec Le Camp retranché L'on tient La Campagne Longtems et sans dangers par Les Postes en avant et sur Les flancs, qui sont soutenus par L'armée qui les Protege.

4°. Si La Martinique étoit mal deffendüe avec une Citadelle et que l'Ennemy la prît, ou il ne la rendroit pas, ou il en feroit sauter ses fortifications; D'ailleurs si un secours arrivoit de france et qu'il seroit assés en force pour Reprendre La Martinique, s'il n'y avoit pas de Citadelle; il faudroit qu'il renonçat à l'entreprise, à moins d'un Armement assés Considerable pour faire un Siege dans les [illegible] . finallement à Vüe de Pays tout Militaire prétendra

avec Raison qu'il suffit pour sauver le Pays de le disputer pied à pied en livrant tant que l'on pourra des combats, que les lieux par leur situation rendront toujours tres avantageux avec des forces médiocres et au cas que le premier Coup de Colier absolument Nécessaire au Débarquement n'ait pas le succès que l'on croioit Naturellement attendre; Enfin jusqu'à ce qu'on soit forcé à se retirer dans le Camp retranché; il peut et il doit arriver si l'Ennemy à Reçu quelques échecs, qu'il se Lasse, et quitte la Partie.

Je Vais actuellement traiter des Moyens d'avoir des hommes qui suppléront au deffaut des troupes sans qu'ils soient assujetis aux inconvenients des troupes nationnalles tel que M. Le Mis. de fenelon propose de les former. Les obligations journallieres aux quelles il prétend les astraindre sont Contradictoires aux Principes et à l'Objet fondamental dont l'Essentiel est le Commerce.

Le Commerce renferme deux parties intimement Liées, L'importation ✳ et L'exportation:

- La Premiere interesse La Consommation des Denrées et marchandises Du Royaume, cette Branche occupe et fait vivre une Multitude D'ouvriers, dont il résulte un principe de Population

La Seconde Regarde La Production des Colonies qui procurent au Royaume tout ce qui luy est Nécessaire, mais encore un superflu assés Considerable que Notre Commerce fait passer à l'Etranger. Ce Commerce à encore l'avantage de former et d'entretenir une Marine nombreuse interessante pour l'Etat.

On voit d'un coup d'œil combien il est important au Royaume de soutenir et favoriser le Commerce fondé sur la Production de l'agriculture des Colonies, tout ce qui peut alterer cette agriculture alterera nécessairement ce Commerce dans la même proportion, et S'éloigne egalement de l'objet primitif, Consequemment ériger les habitans des Colonies en troupes Nationalles avec les obligations

✳ [On] observera que Ce Memoire à été fait [...] en 1764. Les Sieurs D'Estaing et de Valsais [...] en Connoissance, avant le départ [...] Mr. Le Mis. de fenelon publia [...] avoit des ordres du Roy pour lever [...] troupes Nationalles lesquels seroient [...] et disciplinées à l'instar des troupes [...] ordinaires, Ce fut à ce propos que [...] de ce memoire Ecrivit a M. [...] de Choiseul les inconvenients [...] y auroit dans cette formation, qui [...] Conforme à ce qui est dit Ci dessus [...] circonstances qui ont fait Naitre [...] differents entre Le General et [...] l'auteur du Memoire, N'ont pas [...] mis qu'il l'y en faire part; [...] il a été Communiqué a M. [...] Comte D'Ennery à son arrivée:

militaires, ont sapper l'agriculture dans ses fondements, L'habitant est le premier Laboureur de la terre, c'est par ses soins et son industrie qu'elle produit les fruits qui sont l'objet de sa fortune et du commerce. Ces soins doivent être perpetuels, parceque dans ce climat la Nature ne se reposant jamais, il faut que L'homme soit sans cesse à côté d'elle pour la guider dans ses operations et les determiner par une Culture exacte et perpetuelle; autrement La Nature s'égare rapidement et au lieu des fruits, elle ne produit que des Ronces, des halliers, et de mauvaises herbes

C'est par le travail non interrompu de ses Esclaves que L'habitant etably, soutient, et Perfectionne ses manufactures; Le moindre Dérangement et assujetissement diminue les fruits et degoute le Cultivateur

Si ces Hommes destinés à un travail aussi penible qu'assidu ne peuvent être dérangés ou détournés de L'agriculture sans risques de la perdre, si l'habitant dis-je est asservy à L'art militaire et aux fonctions journalieres que le service exige; que deviendra son habitation abbandonnée au soin de ses Esclaves n'etant plus dirigé par L'oeil du Maître qui les détermine au travail et les enleve aux idées facheuses de leur état.

Il Résulte donc de ces Considerations qu'il Convient de rebourir à la Milice* telle quelle etoit anciennement, cette forme est relative à la Constitution du Pays et aux facultés de L'habitant, elle pourvoit à la déffense de la Colonie, elle luy procure les moyens [illegible] Ressources, mais il faut prevenir Les abus qui Existoient jadis, Lesquels n'ont pas peu contribués à sa Reforme.

Le Premier et le plus odieux etoit le Monopole qui régnoit par tous les Emplois differents et multipliés dans Chaque Compagnie, Chaque Employ etoit vendu au premier offrant, le dernier [illegible] à tes gens dont L'état etoit le plus vil, [illegible]

* La supression des Milices à décourage et humilié L'habitant, le premier Commandant [illegible] ont pénétré le motif de cette Reforme et l'ont attribué à la supression [illegible] les Interessés à [illegible] de Resistance qu'on a opposé aux [illegible] nombre, par des pieces originales et [illegible] qui justiffie les [illegible] Chargé d'autres personnes [illegible] Hommes, je me borne [illegible] que le general qui commandoit lors de la Paix etoit un fort honnête homme, [illegible] de volonté, n'aimant [illegible] pas Les Elements de la guerre de terre, [illegible] au [illegible] qui [illegible] plus que luy, il flottoit perpetuellement dans L'irresolution que luy [illegible]

…tions, entretiens, et que les effaue-
…niere et d'experience produirent,
…qu'il etoit moins le Chef que l'organe
…qui l'approchoint, auquel seul l'on
…ribuer les fautes multipliés que l'on
…dernier Siège. les habitans
…et dispersés sans ordre et sans
…sition se sont tous battus chacun
…coin avec valeur, ils ont été
…dans les details sans qu'il y aye
…eu faudroit même des generaux
…à qui j'en ay parlé 1600 hommes
…ble, nulle part et en aucun endroit.

pour sortir de la fange qui les couvroient achetoint un Employ qui leur donnoit le droit de porter l'épée et un Plumet, distinction qui n'est attribuée icy qu'à la Noblesse et au Militaire.

Le Second abus etoit le Privilege des Gouverneurs Généraux de nommer arbitrairement la quantité d'employs qu'il leur plaisoit à chaque Compagnie, il y en avoit une entre autres ou il y en avoit 22, ces exces, et le peu de choix des officiers avoit fait tomber la milice dans un mepris si parfait que non seulement la noblesse ne vouloit point servir, mais encore la plus part des habitans non Privilégiés preferoient d'etre simple Miliciens a etre officiers.

Il est donc nécessaire de Rétablir la milice dans une forme et sur un pied different de ce qu'elle etoit autrefois; L'Isle de la Martinique est divisée en quatre quartiers, savoir Le fort Royal, S.t Pierre, La trinité et le Marin; chaque quartier fournira deux Bataillons; chacun de ces Bataillons aura un Comand.t un Major, un Aide Major et un sous aide major, chaque Compagnie sera composée de 60 hommes commandées par un Capitaine, un Lieutenant et un sous Lieutenant, 4 sergents, et 4 Caporaux.

Je Prendrois sur les Compagnies de chaque Bataillon 50 hommes de bonne volonté parmy ce qu'il y aura de mieux; cette troupe porteroit le nom de Volontaires du quartier dont ils seroint. ils marcheroint à la tête du Bataillon à l'instar des grenadiers dans les troupes entretenües et en feroit le service.

Au lieu et Place de la Cavallerie qui subsistoit cy devant, je formerais des Compagnies de Dragons, non pour le service qu'elle rendroit à cheval, mais pour se porter avec promptitude dans les lieux ou il seroit nécessaire d'envoyer un secours pressant, ils formeroint les Ailes des troupes dans l'ordre de Bataille; les troupes de Milice generalement quelconque se

seroint habillés de bleu avec des Parements qui differencieroint les Bataill. Savoir; Les officiers en habit, L'infanterie en veste, Les Dragons en veste & surtout quesse et les volontaires en habit fort court et sans Ply; La Noblesse depuis L'age de 18 ans jusqua 60. Les Gens en Place Les fils d'officier, ceux qui le sont et ne sont point Employés, les fils des plus considerable habitans de L'isle qui ne sont point enregistrés et qui tiennent un certain Rang dans La Colonie qui seroint humiliés d'être Confondus dans la foule pourroint former un Corps Particulier à peu près Comme le banc ou arriere banc, auquel on donneroit le Nom de la Compagnie des Cadets, L'on mettroit à la tête de Cette troupe Les Gentilhommes anciens Militaires dans les quelles ils auroint plus de Confiance, et seroit à leur souhait. Ce seroit dans cette troupe que Lon prendroit les sujets pour Remplir les employs Vacants; Ceux qui se Distingueroint le plus par quelque action, Le Roy pourroit leur donner une Lettre d'officier à la suitte d'un des Regiments de ses troupes dans la Colonie pour etre pourvû d'employ Lorsquil en vaqueroit; il y a eu au dernier siege une Compagnie de Cadets Semblable qui sest battue avec Le plus grand Courage et dans la quelle M. Assier à perdu un de ses fils un Prisonnier, et un Autre Extropié.

Il Reste Les plus Riches et anciens Negociens en faveur des quels je Rétablirois L'ancienne Compagnie de Gendarmes avec quelque difference sur sa constitution; Cette Compagnie à parfaitement bien servy etant Composée des plus Riches il est de la Politique de les Menager pour les trouver au Besoin dans la disette d'argent ou lon à été dans la derniere guerre, c'est uniquement dans la Compagnie des gendarmes que lon à trouvé Les plus grandes Ressources, Chaque membre à L'envie l'un de l'autre [illegible] ouvert leurs bourses et usé de leur Credit pour tout ce qui [illegible] en leur Pouvoir, ils ont été défolé de leur [illegible] Je croirois à propos de [illegible] toute sorte d'[illegible], La Politique invite [illegible] une Compagnie [illegible] il Resulteroit des avantages [illegible] [illegible] au service du Roy [illegible] Negociants qui s'effarouchen

déja d'être miliciens après avoir été Gendarmes.

L'on donnera à chaque Commandant de bataillon de Milice quelque distinction dans les Paroisses de leur Commandement ainsi qu'au Commandant des Paroisses, La Cour pourra leur donner au bout du terme qu'il Luy Plaira limiter dans ce grade Celuy de Major aux uns, et de Lieutenans Colonel aux autres; tous les Capitaines, Lieutenants et sous lieutenants pourront avoir La Croix de St Louis au terme que le Roy fixera; Le Gouverneur Général Pourvoira aux Emplois Vaccants, et La Cour luy adressera Les Commissions pour tous les grades avec deffenses au Gouverneur général d'Excéder le Nombre de trois officiers par Compagnie. L'on Parviendra par ce Moyen à donner de L'émulation, et une Considération à la milice qu'elle N'avoit point, L'on pourra observer une distinction des Etats et des Classes des habitans par L'établissement des Cadets, Dragons et des volontaires, La Confussion de ces différentes Classes n'avoit pas peu Contribué à Eloigner de la milice La plus part des Citoyens

Les Jeunes gens dans ces Climats sont plus avancés qu'ailleurs, ils pourroient facilement porter Les Armes depuis L'age de 14 ans jusqu'à 50 qu'ils en seroient dispensés pendant La Paix, mais en temps de guerre je formerois de tous les Privilegiés par L'age, et des Privilegiés de droit de l'age au dessus de 50 ans un Corps particuliers, dont chaque homme seroit tenu d'avoir deux Negres affidés, L'un à sa droite, et L'autre à sa gauche dans la formation du Bataillon qu'ils Composeroient. Ces Negres seroint armées comme Les Maitres, dressés aux mêmes Evolutions qu'eux, et marcheroint au Combat avec eux; Le Gouverneur Général nommeroit un Commandant Particulier pour ce Corps qui seroit sans Commission, mais reconnû à la tête de ce Corps, duquel L'on tireroit pareillement Les Capitaines et les Lieutenants pour Les Commander qui seroint Reçû dans la même forme, et aux mêmes Conditions que le Commandant.

Chaque habitant composant ce Corps ainsy que Leurs Negres Seront armés d'un fusil, d'une Bayonette et d'un porte Cartouche Lesquels fusils devroient être tous du même Calibre, pour Remédier à L'inconvenient que les Miliciens ont eprouvé d'être obligés d'abbandonner Leur Poste au déffaut de poudre et de Munitions que L'on ne leur fournissoit qu'à peine ; sous le pretexte que Leurs Balles n'étoint point de Calibre, et qu'ils ne pouvoient s'en servir.

Jusqu'à ce qu'il plaise au Roy de prendre des Arrangemens pour Armer La Colonie, L'on pourroit Ordonner aux Regimens d'infanterie qui repasse en france de Déposer dans les Magasins Leur fusil, Bayonette et les Gibernes qui ne sont plus n'y assés propres n'y en Etat de servir aux Soldats, L'armement d'Infanterie étant Renouvellé, Les gibernes devant être à un Nouveau modelle Tous ces Effets qui Seront inutilles en france, ne le seroint pas à beaucoup Près dans les Colonies, Les tentes, Marmittes, Outils qui se trouvent dans Le Regiment à Leur arrivée dans Nos Isles devroient pareillement être deposées dans des Magasins et y Rester : 1.° Parceque ces Effets se perdent tous pour la plupart et s'abiment dans les traversées, de Maniere que sans en avoir fait D'usage ils sont hors d'Etat de Service, et c'est autant de perdu pour Le Roy, Les Marmittes du Regiment de Royal La Marine ont eü ce sort, et les tentes ont été pourries Lorsque Nous avons debarqué Les outils se perdent ou s'egarent dans les transports, et ces Effets differents seroient d'une tres grandes Ressource en tems de guerre ainsi Comme je le diray cy après.

L'on Pourra trouver Ridicule L'arrangement que je propose pour ... ... par age et par Etat au dessus de ... ans dans L'ordre que je Les dispose Etant sous Les Armes, il ... ... lieux pour connoître Les hommes qui les habi...

et les conduire au but qu'on se propose; Conformement à leur Prejugé et aux Circonstances.

Le Prejugé dominant du Creol, est La Vanité, Elle souffre d'être à coté de quelqu'un au dessous de luy.

2°. Il ne peut se passer de ces Esclaves domestiques les ayant continuellement à ses Cotés pour en être secouru en Cas de maladie ou accident inopiné, il est tranquille par ces Ressources, et tout Pretexte d'avoir à sa suite un nombre plus Considerable d'Esclaves est levé.

L'On Prévient aussi L'abus du nombre infiny de negres qui par un feint attachement pour leur Maitre, desertent Et fuyent Leur habitation pour venir affamer L'armée et L'embarasser. J'ay déjà remarqué, et je repette que Les habitans sous les Armes qui sont entre leurs deux Domestiques, n'en seront point humiliés, mais ils le seroient Beaucoup d'etre flanqués par un Blanc qui vaudroit moins qu'eux.

Quand aux Circonstances qui Authorisent mon Arrangement C'est la Nécessité de se servir de ceque L'on â, Le petit nombre des habitans de Cette Classe formeroit un Corps d'une médiocre Ressource, mais par Les négres Domestiques Armés je L'augmente de Deux tiers.

3°. Les Negres ne valent rien, s'ils ne sont sous les yeux de leur Maitre, etant à leur Coté ils affrontent tout danger et se précipitent dans les Perils pour les en tirer, L'espoir de la liberté ou d'une Recompense suffit (indépendament de L'attachement à leur Maitre) pour les Rendre tres Courageux, il n'y à pas de nation qui Craigne moins la mort.

4°. Le Maitre d'un autre Coté etant Contenu par la présence de ses Esclaves et des autres, n'auroit les témoins de sa Lacheté s'il avoit le malheur d'être tenté d'en avoir; j'ai fait part à un très

grand nombre D'habitans de mon idée, tous generalement l'ont approuvé

mais il faudroit que le Commandant de cette troupe Eu un Etat nom

par Noms des Esclaves qui la Composeroient et de L'Estimation que l'on

en feroit, pour qu'au Cas qu'il y en eut de tué ils soient payés à

L'habitant exactement, et que Ceux qui auroient temoigné plus

de Courage ayent leur Liberté.

Pour Remédier à L'abus d'une infinité d'hommes de toutes Especes

repandus dans toute L'Isle, Les uns pour y chercher fortune; Les autres

Travaillant à la terre ou de leur métier momentanement plusieurs oisifs,

feneants et Vagabonds, L'on pourroit ordonner que chaque Blanc qui

arrivera dans la Colonie seront Tenus huit jours à près leur arrivée

de se faire inscrire dans le Bataillon de quartier, et de ne pouvoir sortir

du quartier pour aller dans un autre sans être munis d'un Billet du

Commandant signé du Major qui constate qu'ils ont été enrolés, afin

qu'au cas qu'ils Changent de domicile Le Commandant du quartier

qui les recevra sache qui ils sont et d'où ils viennent, cette Classe

fournira encore un Renfort à ces Bataillons à la suite desquels

ils seront obligés de se trouver Lorsqu'il sera assemblé, sous peine

de 15 jours de Prison s'ils manquent la premiere fois, d'un Mois pour

La Deuxieme et de Bannissement pour la troisieme; Finallement Les

Bataillons d'un quartier qui auroient attaqué ou se seroient deffendu

avec Courage devroient avoir quelqu'exemption pendant un tems Limité

et cette Exemption ne porteroit que sur ceux qui se seroient trouvé à L'action

il n'en faudroit pas d'avantage pour faire naître en tous les quartiers de

L'Emulation à qui feroit mieux.

Apres avoir Parlé de toutes les Classes des Blancs qui sont

Dans l'Isle, j'arrivens au [illegible] dans le Dénombrement du Domaine

ne m'en offre que 341 [illegible] de la part des Commissaires est d'autant

plus grande que l'on [illegible] en vertu des Recherches que j'ai faites

[illegible] trouvé 380 en Etat de porter les armes, dans

Compter ceux qui peuvent m'avoir échapé et qui pourront nous arriver des Isles angloises voisines qu'ils abbandonnent tous les jours, ainsy l'on peut tabler sur 12 Compagnies de 50 hommes chacunne, il faudroit mettre à leur tête pour Capitaine, Lieutenant, et sous Lieutenant des Blancs domiciliers et choisir dans ce nombre ceux qui sont connûs pour être les plus braves et les meilleurs officiers, chacun d'eux seroit Commissionné du Roy, Les Sergents des Compagnies et deux Sergents Major pour tous seroient tirés parmy les gens de Couleur les mieux formé, le Service de ces troupes ne roulant point avec celuy des blancs formeroit un Corps particulier, et auroit pour chef un Capitaine Commandant, un Major, et un aide Major et sous aide Major. Il y auroit une Compagnie ou Détachement dans chacunne des Paroisses, Lequel seroit pris sur ceux qui y résident et qui y sont domiciliers, chacun des Bataillons auroient par conséquent une Compagnie de Mulatres selon le plus ou moins des gens de Couleur qui s'y trouveroient, chacunne de ces compagnies seroit aux Ordres du Commandant du Bataillon et rempliroit les mêmes objets que La Marechaussée, independament des chasses fréquentes de Negres Marrons aux quels elle seroit tenue, Le nombre de gens de couleur étant considerable à St Pierre, ce seroit dans ce Bourg que le Capitaine Commandant auroit sa troupe; un des officiers Major seroit au fort Royal, et L'autre à La Trinité; En tems de guerre ils seroient précissement ce que sont à L'armée Les Volontaires, et feroient dans toutes les attaques les avant garde, et Les arrieres gardes, La plus part sont tous né grands, bien faits, Robustes Courageux et intelligents, Voleurs, Libertins et Coureurs; ainsy le choix pour les Commander n'est pas indifferent, on les previendroit que ceux qui feroient quelques lachetés perdroient leur liberté et seroient vendus au Proffit du Roy, La sagesse des chefs pourvoiroit aux abus qui pourroient se Commettre à cet égard.

Quand aux avantages qu'on pourroit procurer aux officiers, ils seront plus merités qu'dans aucune autre troupe attendû qu'ils

serviront en Paix et que dans la Guerre ils seront perpetuellement au Coup de fusil, La Croix de St. Louis, des Gratiffications et Les invalides après un Longtems pourront leur être accordées en vertu des témoignages des Généraux sous lesquels ils auront servis, quand aux Mulatres pour leur donner un objet d'émulation et d'ambition, Le Roy pourra au bout de 30 ans de service, dont 20 en qualité de Sergent leur accorder une modique paye chez eux en forme d'invalide, ainsy qu'a ceux qui auront été blessés et estropiés a la guerre, et qui auront Continué à servir Comme cy devant.

Je Connois dans la Colonie plusieurs braves gens dont les épreuves de valeur sont Connües, en qui ces sortes de gens là ont La Confiance, et à la tête desquels ils ont été au Coup de fusil avec succès dans la derniere guerre ; si L'on ne Commet un Chef à Cette troupe dans L'espece que je le propose qui aye de la Consideration et de la fermeté, il ne sera guere possible de tirer un Party utile de Cette engeance, elle Causera Comme elle à fait pendant le dernier siege beaucoup de Désordre dans la Campagne.

Je N'ay point Parlé dans ce memoire D'une Classe d'hommes assés Considerables par leur nombre qui sont Les Marins et Les filibustiers, ce sont la pluspart des Bandits, mais sur Le Courage desquels L'on peut Compter dans l'occasion, ils avoient demandé eux mêmes à la derniere guerre d'etre Rassamblés sous un Chef et des officiers qui s'étoient choisis, ils ont faits les plus vigoureuses actions icy, et surtout à la Guadeloupe, Cest cemême M. De Cach gentilhomme Normand, jadis officier Major dans le Regiment de [illegible] à l'avant derniere guerre qui les a Commandés, Cest un homme de Reputation et de talens qui les avoit reduits à une discipline tres exacte. J'en formerois un Corps aux ordres d'un Commandant que je deviserois en Compagnie de [illegible] hommes, à chacune desquelles je [illegible] Capitaine [illegible], deux Lieutenants et deux sous lieutenants Connus pour la Valeur et la Capacité ; Je

Place double officiers subalternes pour contenir mieux une troupe qui à autant besoin de l'être et qui causeroit dans l'Isle bien du désordre, si on ne les tenoit rassemblés.

Quand aux Mulatres, et Negres Esclaves, je n'ose avancer qu'on en puisse tirer un grand secours, cette espece d'hommes qui pour la plus-part ne craignent point la mort, redoutent plus qu'aucun autre la douleur, mais comme en tems de guerre il faut se servir de ce que l'on à, je formerois du cinquieme des Negres Esclaves des Compagnies de Pionniers que je deviserois et mettrois à la suitte de chaque Regiment d'Infanterie et Bataillon de Milice; chaqun d'eux etoit tenu de porter avec soy un instrument, soit Pele, Pioche, Beche, hache &c. enfin tous les outils qui peuvent servir à former promptement un Retranchement, et le detruire, chacunne de ces Compagnies seront divisées en Escouades à la tête de chacunne desquelles il y auroit un Negre Commandeur, armée d'un Coutelas et d'un fouet. Je mettrois à la tête de chaque Compagnie un Econome pour recevoir et communiquer les ordres.

Indépendament des outils que j'ai proposé dans ces Compagnies il y auroit un certain nombres de hamacs qui serviroient pour apporter les vivres, remporter les malades ou blessés, transporter des cartouches et munitions dans les lieux ou les Chevaux et Mulets ne peuvent point arriver et dans les Postes que l'on occupe dont les trois quarts sont environnés de precipices assés difficiles à franchir par les gens de pied, ces Esclaves au contraires portent des poids enormes sur leur tête passe partout, et marchent fort vite; ils serviroient facilement au transport des canons à la Rotin que j'ai prié M. de Fenelon de demander et dont il est indispensablement necessaire de se pourvoir.

Ces Compagnies seroient composées de huit Brigades de 5 hommes et un Commandant chacunne qui formeroient le nombre de 48 en total, chaque habitation qui fourniroit son 5.e fourniroit en sus le commendeur pour l'Escouade; l'on en prendroit

deux des plus intelligents, que l'on feroit Sergent, ce qui formeroit La Compagnie de 50. avec la difference que je voudrois que les deux Sergen[ts] soient des Mulatres, ou Negres libres.

Telles sont à peu près les precautions que l'on peut prendre en cas de guerre pour employer utilement toutes les Classes d'homme dont la Colonie est Composée. Il faut se rappeller que j'ay demandé que les Regiments déposent leurs outils dans les Magasins, parcequ'il n'est pas Possible que l'habitant qui est privé du cinquieme de ses Esclaves le soit encore des instruments de sa Culture. La Buffleterie qui será rejettée des Regiments pourra servir à ceux qui n'en ont pas, ainsy que les fusils et Bayonnettes, Les tentes et Les marmittes seront extremement utiles à L'habitant, L'un pour le mettre à Couvert, et L'autre pour sa subsistance au moyen de la Ration que Le Roy fournira; il n'aurá aucun pretexte de quitter sa troupe pour aller chercher sa vie; L'on tiendrá tout le monde Campé en front de Bandiere; Le Camp será entourée; nul ne pourra sortir sans billet mais il n'en sera point refusé aux habitans qui auront besoin quelque fois de visiter leur ménage pendant un tems Limité; afin que Le General sache ce quil à et ce quil luy manque, Les tentes auroint de plus L'avantage d'en imposer à L'Ennemy en luy en faisant paroitre une quantité dans les parties les plus foibles et où L'on seroit le moins en force.

Je ne me suis point etendû Comme j'aurois pû le faire sur la situation des lieux et nommément L'emplacement du Morne Garnier, parceque La Cour sera encore mieux instruite d'après les Plans qu'elle à, ou qu'elle se procurerá de ingenieurs Geographes, ceci n'est qu'un essay pour prouver que Le Roy pourr[oit] s'épargner de sacrifier beaucoup d'argent pour un objet qui se trouve totalement inutile; Le peu de pretention que j'ai à tout autre avantage que celuy de Citoyen ne m'en permet pas de

prendre beaucoup de Soin Sur L'arrangement et le Dévelopement des Idées que mes faibles Lumieres et la Connoissance du Pays m'ont produits, si Elles sont assés justes pour êtres Receüe favorablement je Seray Satisfait. Je ne prétends pas à d'autres Récompense, et je n'en Connois point d'aussi flateuse que la justice que l'on rendra au Zele dont j'ay toujours été animé Pour le Bien du Service du Roy Et celuy de L'Etat. / Signé le Chevalier de S^t Maurice. /

Observations Diverses.

Concernant

Les Regiments D'Infanterie, qui sont, & doivent aller à La Martinique :

[perte que le Regiment Royal Marine a fait ne doit pas s'attribuer uniquement au Climat.]

La Perte Enorme que Le Regiment Royal La Marine a faite, ne doit pas s'attribuer uniquement au Climat, Mais autant au deffaut de Précautions, avant d'entrer dans le Détail de Celle que je crois utile pour La Conservation des hommes, j'exposeray les Causes de leur Perte ; Trois ans et demie d'expérience et D'Etude sur cet objet, m'ont Eclairey sur les sources du mal et les moÿens de L'eviter, ils Se présenteront à L'Esprit dans L'ennumeration des faits, qui sont devenus les Causes absolües et infaillibles de Notre destruction.

[..miere Cause des Maladies.]

Le Regiment Royal La Marine Embarqué au Complet à 63. hommes par Compagnie Le 14. avril 1763. n'a débarqué que Le 9. juillet de la même Année : il suffit de se Rapeller les froids Excessifs de cet hiver pour juger du Résultat que L'Extrémité du Chaud rendit sur des hommes, qui d'ailleurs entassés pendant trois mois sur des Vaisseaux, n'en descendirent que le jour qu'ils débarquerent, un Séjour aussi long devient pernicieux et mortel même pour les marins, pour les Raisons que chacun Sait et qu'il est inutile de Déduire.

[Vice Radical de son Etablissement]

Quand au Logement du Regiment, loin d'être logés à l'aise dans les endroits Les plus Salubres ainsy que L'Ordonnance L'avoit Sagement prescrit ; Cinq Compagnies furent Logées au fort Royal dans des Chambres de 9 Pieds sur 10. Les hamacs des Soldats se touchant, et le Second rang Etant placé de même sur le premier, ils s'étouffoient Réciproquement.

Quatre compagnies furent entassées à l'extrémité de la ville du fort Royal sur les marais dans des maisons abandonnées sans pavé, ny plancher et inhabitées.

Trois Compagnies resterent à Ste Lucie au Carénage, qui est un cloaque infect dans des baraques de planches au milieu de l'infection des marais.

Cinq compagnies furent tres bien logées à St Pierre, et la dixhuitie compagnie le fut au mieux à la trinité.

Voyons ce qu'il arriva de cet arrangement et profitons de l'expérien[ce].

Les Compagnies de la ville et du fort Royal quoi que arrivées dans le Pays au fort de l'hivernage fournirent un mois après 30. hommes de Corvée * pour porter des planches de 18. pieds de longueur sur 14. lignes d'épaisseur depuis le fort Royal au morne Garnier dont la distance est au moins d'une demie lieüe; cette corvée qui convenoit plûtot à des negres qu'à des hommes qui revenus à peine de l'étourdissement et la fatigue d'un embarquement de trois mois avoint encore à combattre à l'intemperie de la saison la plus cruelle; la fermentation des humeurs cederoint à d'aussi rudes circonstances; les soldats voyant d'ailleurs un hopital naissant dénué de secours couché sur la paille dissimuloient leur état jusques à l'extrémité; étouffés par le voisinage des hamacs et leur respiration, la contagion se manifesta avec fureur, elle se communiqua au total et ne parut céder que lorsque la mort eut éclairci le nombre et la quantité de chaque chambre; il mourut 16. à 18 hommes par compagnies du mois de juillet 1763 au mois de fevrier 1764.

* Corvée imprudente qui ont fait éclore les maladies.

Quand à celles qui étoint dans la ville qui par dessus celles du fort eurent [illegible] desavantage du local, la perte fut si considérable et les hopitaux furent si nombreux qu'il falut commander un nombre de soldats de corvée par chaque compagnie pour apporter au fort où elles furent transportées, les effets, armes et ustensilles de ces quatre

[Marge :] [illegible] des compagnies logées dans les marais.

Compagnies, n'y restant pas assés de monde pour remplir cet objet.

Apres une aussi rude expérience, l'on devra présumer qu'en sortant ces Compagnies, c'étoit pour etre mieux, bien loin de là, l'on en etablit deux sous un hangard dans le fort, qui avoit été construit pour les Negres, plus pernicieux encore que le logement de la ville ; ces deux malheureuses Compagnies eurent tout à la fois l'une 48 hommes à l'hôpital et 25 morts, et l'autre 45 et 22 morts.

les Compagnies de St Lucie perdent moins que celles du fort Royal et de la ville

Les 3 Compagnies de Ste Lucie ayant été logées comme je l'ay dit sur le bord des marais du Carénage et moins entassé dans leurs chambres que celles du fort Royal, eurent à peu prés le meme sort ; mais leur perte fut bien moins grande que celle des Compagnies qui furent logées dans le hangar funeste dont jai parlé, et qu'il me fut jamais possible d'eviter. J'ajouteray encore que loin de donner quelque soulagement aux soldats, ils furent nourry pendant deux mois de suite avec du lard, dont la nourriture est mortelle et produit le scorbut, le devoiement, qui parvenu a un certain dégré est incurable et conduit le soldat au tombeau si l'on ne le fait promptement repasser en france.

Comparaison des 3 Compies de St Pierre et de celle de la Trinité qui etoient bien etablies, et celles qui etoient mal

Comparons actuellement la perte des Compagnies de St Pierre et celles de la Trinité, ayant été logées à l'aise et dans des maisons sainement situées, dans le meme espace de tems. Elles ne perdirent que 5 à 6 hommes par Compagnie, dans l'espace de tems ou les autres furent ecrasées.

Celle de la Trinité ne perd pas un homme.

Celle de la Trinité qui jouissoit amplement de ces deux avantages, eprouva encore moins d'accidents que celles de St Pierre ; elle se trouva complette, elle fut l'unique qui dans cet espace de 8 mois rentra au fort Royal à 62 hommes.

Logement des Compagnies [illegible] jonction du Regiment au fort Royal, la lumé [illegible] maladies [illegible] de St Pierre et de la Trinité [illegible] par leur perte devoient [illegible] au niveau des autres.

Les Maladies avoient cessé lorsque M. de fenelon voulant réunir le Regiment sous les travaux, les rassembla au mois de fevrier 1764 ; l'on croira que la funeste experience que l'on avoit faite des logements de la ville et du hangar du fort auroit dû

arrivée, Au contraire, L'on placé dans ce lieu maudit, malgré mes Représentations les compagnies de St. Pierre qui avoit jusqu'ici peu Perdu, Lesquelles 3 mois après devinrent par la mort et les hopitaux au niveau de toutes les autres ainsy que celle de la trinité qui y etoit entrée complette.

Le taffia pernicieux pour les européens.

J'ajouteray encore que le taffia exige La Plus Grande attention — Pour Remédier à une partie du Desordre qu'il produit; j'indiqueray dans L'un des articles suivant les Précautions que j'ay emploiées à cet Egard Dans Le Regiment de Royal La marine.

Circonstances Cruelles ou le Regiment s'est trouvé et son desespoir.

Tels ont été les ennemis que nous avons eû à Combattre aux quels avoient succédé un desespoir général dans le soldat, atténué par la maladie au Laid près pendant deux mois; Trainé aux travaux au sortir de L'hôpital point de Congé absolu la premiere année, ils s'imaginerent qu'il n'y en avoit plus à Esperer, Les soldats aux hopitaux mourant pendant un tems — sans secours spirituel ny temporel acheverent de leur tourner la tête. La desertion survint avec fureur et ne finit qu'à L'arrivée de M. D'Ennery qui m'aida de Les moyens les plus Convenables pour remédier au desordre.

Moiens de prevenir à l'avenir les accidents du passé.

Tous Les Maux qui sont arrivés et peuvent arriver — encore, L'on trouvera dans leurs sources les Precautions à prendre à l'avenir pour les prevenir; C'est la matiere qui forment les Articles suivants.

Article 1er.

Necessités du Depart des troupes de france qu'à la fin de 7bre au plus tard que l'on tient point de troupes à faire rentrer en france.

Il Conviendroit D'envoyer qu'à la fin de Septembre Nos Troupes destinées pour L'amerique, Les Mers sont Belles, La saison des Ouragans est passé, La Navigation est prompte, La Contrariété des vents pour sortir des Ports de france est moins grande, Les troupes arrivent à L'amérique dans les mois Les plus sereins, Les Chaleurs ne Commancent à être fortes qu'en Avril et L'hivernage en juillet, elles ont le tems de s'aclimater et les humeurs de se calmer.

Art. 2.

Du Repos à leur donner après leur arrivée.

Consequament au premier Article il faut 4 mois de Repos aux troupes sans les faire travailler, ny même s'il se peut

Les fatigues de service à cause du soleil et de l'intemperie de la nuit, Neanmoins il est bon de les remuer de grand matin par des Exercices Legers et quelques évolutions, au bout de 4 mois on les employera aux travaux par gradations, de maniere qu'au bout de 6 mois, tout Le Regiment puisse être en etat de travailler, comme Les Regiments aclimatés.

Art. 3.

tentions particulieres à ne
int les serrer dans leurs
ements.

J'assure d'après L'expérience que j'en ay et le conseil que Les Anglais m'avoient donné à notre arrivée qu'il est essentiel de ne point Entasser Les soldats dans leurs chambres ; En france il n'y a que 5 à 6 Lits dans chacune. Les chambres des Cazernes en Europe sont vastes et Elevées, à L'amérique elles sont petites et bornées, cependant L'on place jusqu'à 10 ou 11 hamacs à coté et audessus les uns des autres, Les soldats étouffés autant par leur chaleur, que par leur propre Respiration, tout trempés de sueur Laissent leurs fenêtres ouvertes, d'autres se Relevant pendant la nuit soit pour respirer ou pour des besoins, sont surpris par L'air, La transpiration interceptée suffit dans ce Pays La pour envoyer un homme au tombeau.

Art. 4.

rvation sur la distribution
affia

Le tafia est une Liqueur autant amie de L'homme prise moderement, devient mortelle dans son Excès, il faut La plus grande attention possible pour ne la distribuer aux troupes que dans les Cas et Les Circonstances où elle Luy est utile, Consequemment je n'en fais usage que pour Les travailleurs ; je Divise en 4 parties Le Taffia qu'il revient par jour à chaque soldat, Les sergents sont Chargés de Leur distribuer à chacun, La Premiere prise en arrivant sur Les travaux, La seconde peu de tems avant quitter L'ouvrage, Le soir on en use de même et avant de Rentrer au soir je leur fais Laver à tous Les pieds à la mer.

Je me suis apperçu que cette Liqueur divisée Métodiquement

soit pareo aux fluctions de poitrine, aux Pleuresie et aux aux maladies qui arrivent Lorsque l'on passe du travail excessif au Repos; il est à Remarqueo que le taffia est l'ennemy de la Bile et des mauvaises humeurs il les chasse à jour par Le haut et par le bas.

Art. 5.

Conduite du Gouvernement et des Chefs pour remplir cet objet.

Pour maintenir l'équilibre dans l'usage du taffia; il est deffendu aux Soldats d'en acheter, et même d'en avoir dans leurs Chambrées Sous peine de Cachot, et de Cassation des Sergents ou Caporaux dans La Chambre desquels il est trouvé, Cette Police que j'ai établis au Regiment devroit être Suivie par tous les autres, L'on y tient la main par des Visites imprevües de jour et de Nuit, Du Colonel, Lieutenant Colonel Major, et de tous les officiers des Compagnies Ensemble et à la fois.

Il faut ensuite tenir la Main à ce que auçun Cabaretier n'y Marchand debite du taffia aux troupes, n'y leur donner à boire dans Les Cabarets, Les soldats y vont acheter leur Vin, mais ils doivent Le boire dans leurs Chambrées.

Art. 6.

Nourriture du Soldat

Il faut de tems en tems donner du Lard aux troupes pour un peu les Ragouter, mais L'usage Continuelle en est Mortelle; il s'ensuit toujours le Scorbut et le Devoyement le fleau Le plus Terrible des Européens contre lequel il n'y à d'autres Remède que de Repasser en france; j'ai vu un tiers au moins des soldats du Regiment de Royal la Marine Languir 15 a 18. mois dans les hopitaux et s'éteindre comme une lampe ou il n'y à plus d'huile, sans fievre ni aucune autre espece de Mal, Que n'en coute t'il pas au Roy et quels frais immenses pour des hommes qui perissent.

Art. 7.

Circonstances absolues dans lesquelles l'on doit renvoyer les Soldats en france.

Il convendroit aussi que tous les soldats qui ont des vieux ulceres, Les devoyes qui au bout de 8. mois ne querissent point, Les fievreux tirant à l'hydropisie, et que tous les soldats dans l'un de ces [illegible]

/ pris cas, après 6 ou 7 mois de séjour à l'hôpital Repassent en france &c.
que les Generaux, et les Colonels soient attentif et exacts à les renvoyer
et quil plaise au Roy de prendre des arrangements avec les Capitaines
marchands à ce sujet, étant tenus de Passer des engagés et d'apporter
des Boucanniers, ils pourroint être affranchis de leurs obligations
en faveur des soldats malades quils repasseroint.

De tous Les soldats qui ont repassé en france à toute extremité, Tous ont Rejoint en Parfaite santé, et sont aujourd'huy Les plus Robustes, mais si L'on attend quils soient epuisés par la maladie C'est autant de Perdu. *

* J'ay fourni à M. de fenelon l'etat de 17 soldats a repasser [en] france; il differa 4 mois [l'e]xecution, au bout desquels [ayant pris] des Arrangemens pour [les r]envoyer, il n'étoit plus temps, [14] étoint Morts, les 3 autres [étoi]ent hors d'etat d'embarquer [et eu]rent le même sort après avoir [sé]journé chacun au moins un an [da]ns les hopitaux.

Art. 8.

Je terminerai ces articles par une observation sur le retour des troupes en france. Autant il est à désirer quelle parte à la fin de 7bre pour aller, autant il Paroit nécessaire quelle revienne au Mois de juin ou juillet* ce qui pourra se faire par le Retour des Navires marchands chargés pour le Roy. Premierement chacun sait combien Les attérages de france sont dangereux depuis le Mois de 9bre jusques à La sortie de l'hiver, Les Vents de Nord qui y regnent presque toujours renvoyent les Navires en pleine Mer et si par un Vent favorable L'on s'approche trop près de la Côte et que le Calme saisisse à portée de terre Les Courants rapides et impetueux qui regnent sur les Côtes de Bretagne et la manche, Les grosses mer trop fréquentes et les gros tems que l'on eprouve toujours aux approches du Cap finistere, La Corogne, ou le Cap Ortegal de l'autre côté sont egalement à redouter, si le Calme ou le gros Tems saisit à portée de terre; Les Courants impetueux dont j'ai parlé portent à la Côte (Tel a été le sort du petit Mars) et de plusieurs Autres.

Secondement Le froid de l'hiver doit Causer une Etrange revolution sur des Corps accoutumés depuis 3 ans et meme 4 au Climat Brulant de la Zonne torride ou les pores sont sans cesse ouverts à la transpiration et qui n'ont pour se garantir des Contraires que les Vetements Convenables

* Les troupes ne devroint rentrer [en f]rance qu'au mois de juin [ou ju]illet au plus tard

au Climat qu'ils quittent

Du Sejour des troupes dans la Colonie.

Inconveniens de laisser longtems les mêmes Regiments dans les Colonies.

J'ignore le tems qu'il plaira a sa Majesté de laisser les Regiments dans les Colonies. Qu'il me soit Permis seulement d'observer qu'il faut les prevenir sur le terme qu'ils devront être Relevés et leur tenir parole ; ne leur pas tenir est la source du découragement général et de la mefiance, L'incertitude du Retour de ceux qui y sont les désespere, elle fait trembler ceux qui doivent y aller, Tel qui s'expatrieroit Volontiers pour 3 ans, ne le feroit pas pour 6. il y a d'ailleurs peu d'officiers qui par leur Cours ordinaire, et des Evenements de 6 ans puissent sortir de l'Europe pour un aussi longtems sans y revenir, surtout n'ayant nulle Perspective pour leur avancement et leur ambition, Comment se flatter que l'on ira Chercher à la Martinique des Capitaines pour les places Major ou Lieutenant Colonel dans d'autres Regiment en france.

Avantages du Roy et de l'Etat à Calculer de les Envoyer pour 3 ans ou pour 6.

Je Conviendray néanmoins que si les troupes etoient Exposées à de moindres pertes il seroit plus avantageux pour le Roy de ne les Relever que tous les 6 ans, L'on pourroit même donner aux officiers des encouragements par des graces à leur retour, et avancer ceux qui dans les Colonies seroient Susceptibles de lettres de preference même aux autres pour Prouver qu'ils ne sont point oubliés.

Que l'on se represente ensuite les Regiments qui ont souffert combien de peine et de soins pour conserver la tenue, la discipline militaire et rendre supportable les bandits, les mauvais sujets et les détenus que la nécessité oblige d'envoyer dans les Colonies pour les recruter, des hommes qui passent la moitié de leurs tems dans les cachots perpetuellement chatiés et punis, se contiennent dans un tems où les precautions pour empecher la

désertion sont les mieux concertés, mais une fois rendus en france, toutte cette engéance se dissipera; l'on pourra à peine compter le tiers des vieux soldats, l'esprit du corps, du service et de la discipline s'enfuyent, la guerre arrivant il se trouvera à peine dans un Regiment venu des Colonies une trop petite portion d'ancien soldats pour ne pas mettre le Regiment au niveau des nouvelles levées, d'après l'exactitude de ce calcul l'on est en état de juger

Des Recrües.

[Les] Plus mauvais Sujets sont [les] meilleurs a envoyer en recrue [dans] les Colonies pour le bien [de] l'Etat.

Après une guerre aussi longue que la derniere, l'épuisement d'hommes ou les Provinces sont aujourd'huy et la désertion enorme qu'il y a eu, il n'y a personne qui ne sente la nécessité d'envoyer dans les Colonies ce que l'on peut ramasser sans examiner le genre et l'espece. La plus mauvaise est la meilleure, je ne dis pas pour l'avantage des Regiments, mais pour l'Etat, ces hommes qui seroient en france des bandits qui troubleroient la Patrie; loin de luy etre utile la servent s'ils sont susceptibles de retour, ils y sont plutot ramenés par la discipline severe des Regiments, ceux qui meurent à la Peine ne meritent pas d'être Regrettés.

[M]oyens de remedier aux [in]convenients qui pourroint [résu]lter à la longue dans [l'exé]cution de ce Projet.

Néanmoins je pense que l'on pourroit remedier à l'inconvenient qu'il y auroit à garder toujours ces coquins qui à la suite pourroient devenir par la mort et la retraite des bons, les plus nombreux dans les Compagnies, ce qui causeroit la Perte du Regiment qui arrivé en france fondroit en un Rien de tems et détruiroit en attendant l'esprit l'obeissance le zèle et l'honneur qui regne parmi les soldats, et ne manqueroient pas à la premiere occasion de déserter; pour prevenir des suites aussi dangereuses, les Colonels des Regiments feroint à la veille du départ pour france un Etat de tous les mauvais sujets de chaque compagnie pour être communiqué au Général qui en feroit la reforme pour les incorporer ensuite dans les Regiments qui feroint dans le Pays rester encore une année ou deux, et le surplus pourroit.

Servir a Completer les Bataillons qui recevdroint éleveo les Partans.

Secondement, il seroit bon de statuer que les Recrües que l'on envoiroit dans le Cours de la derniere année que les Regiments ont a Rester dans les Colonies n'y seroint point incorporés, mais simplement divisés dans Chaque Compagnie pour en recevoir la subsistance, travailler et faire le service à leur tour, et Lors que les Regiments partiroint elles seroint pareillement placés en subsistance dans les Compagnies des Regiments qui resteroint. Ces Etats seroint envoyés à la Cour 6 mois avant le départ des Regiments pour france ou l'on jugeroit par la quantités des Recrues qui resteroint de la force que les Compagnies devroient avoir en partant pour etre Complettes à leur arrivée, Ces Regiments trouveroint toujours un fond de Recrüe bien aclimaté qui vaudroit mieux que Celles quils ramenceroint de france.

Avantages que le Roy trouveroit

Le Roy gagneroit encore sur le non Complet des Regiments; La Dépanse de Leurs Recrües et les trois mois d'avance en gratiffication pour La traversée.

Le Renvoy des troupes seroit au moins d'un tiers pas aussi nombreux. Ce qui est Essentiel pour le transport, La bonne Espece d'hommes et les jeunes gens qui perissent dans les Colonies et qui ne sont Soldats qu'à la veille du Depart, seroit plus menagée, C'est celle la même qui périt la premiere; et j'ai remarqué que Rien n'est aussi [illegible] l'amérique qu'un vagabond, un [illegible] et un deserteur.

Précautions.

à Prendre Sur les Recrües Pour les Colonies.

[illegible] qui se glissent dans les envoys de recrües aux Colonies.

Lorsque les Recrües arrivent pour etre distribuées [illegible] Regiments l'on ignore la datte de L'engagement de la plus part

de là il nait des querelles et des disputes pour le Rang entre eux; Les Signallements sont incertains, l'on ne peut distinguer celui qui a eu un Congé absolu en règle ou le deserteur, Ces deux hommes étant en concurrence pour les invalides avec quelque année d'ancienneté de plus au service, L'emporteroit sur L'honête homme qui auroit servi irreprochablement.

La pluspart de ces Recrües Repetent des objets qui ne leur sont pas dües tant de leur engagement que de la Gratiffication qu'ils ont pendant la traversée, ils arrivent depouillés d'argent, de Nippes et d'Effets, ils les vendent en partie avant de s'embarquer, Enfin jusqu'au bord de leur chapeau qui en partant étoit neuf Lors de leur Passage ont été degalonnés, à plus des deux tiers des dernieres Recrües que j'ai eu, leur engagement étant consommé il faut neammoins qu'ils soient en Etat de servir, ou prendre les avances qu'il leur faut à ce sujet. M. Le Comte D'Ennery a été obligé d'avoir Recours au Magasin du Roy, c'est double dépense pour le Roy si l'on leur donne, si au contraire on leur prête, Combien faut il de tems pour Liquider, et s'ils meurent autant de Perdu.

Ordre à Etablir pour Les Recrües qui doivent passer aux Colonies.

Rien n'est si simple que le Moyen de prevenir Ces abus. Le Commandant des Bataillons des Recrües qui passent aux Colonies devroit envoyer au Major ou Aide Major Général à La Martinique par un officier Chargé de les Conduire un Etat dans lequel il seroit fait Mention

Premierement de la datte de L'engagement de chaque Soldat, de son nom, de sa Profession, s'il ayant servi il a eu son Congé absolu ou s'il est deserteur.

Secondement ce qu'il a Reçu sur son Engagement et ce qui peut luy revenir, observant de n'avancer aux soldats que l'absolu necessaire pour le Nippes et les hommes; guetres et Souliers &c.

Troisiemement de faire une inspection de tous les

hommes en partant du quartier pour visiter leur n[illegible]sac ; pourvoir au besoin de ceux dans le cas d'en avoir, et remettre un état des nippes de chacun d'eux ; lequel sera vérifié à leur arrivée dans la colonie.

Quatriemement. On ne delivre que le tiers de la gratiffications ou avances des trois mois d'embarquement, qu'à ceux qui seroit dans le cas d'être nippés, dont il seroit tenu un Registre pour être remis au Major Général, lequel remettroit un double de tous ces objets à chacun des Majors ou aide Major des Regiments.

En vertu de cet arrangement les recrües arriveroint nippées de tout point en état de servir du jour au lendemain, et ceux qui n'auroint pas les effets portés dans chaque état, il leur seroit achetés sur le reste de leur engagement ou les avances en gratiffication qu'imprudament on leur donne tout à la fois.

Des Officiers

Situation malheureuse des officiers à leur arrivée à la Martinique

Après avoir parlé des causes de la destruction des soldats, je dirai un mot sur ce qui regarde les officiers ; ils ont éprouvé ainsi que les soldats les mêmes causes, il n'y avoit à leur arrivée qu'une seule chambre à l'hôpital de 8 pieds en quarré pour un officier qui fut séparé des sales des soldats ; ceux qui tomberent malades le furent [illegible] chambre dépourvus de domestiques et de tous secours [illegible] pour les servir, réduits à une simple garde malade pour les soigner, manquant le plus souvent de viande fraiche pour leur [illegible], la misère et le manque de soin a causé la perte de plusieurs [illegible] qui avoit le crédit d'y remédier, d'autres [illegible] perissoint [illegible] que le [illegible] [illegible] les empechoint de prendre meilleure. Les [illegible] rechutes

** Non seulement il manquoit de viande fraiche pour subsister, mais encore un lit ou chalit pour se coucher.*

et languir jusques à ce que les uns ont repassé en france, d'autres sont morts ou quittés

L'hopital est sur un tres bon pied, mais les officiers Subalternes n'en seront pas plus riches, leur paye ne suffirant pas pour les nourrir.

Aujourd'huy les choses ont bien changé de face; Les Peres de la Charité qui etoient depourvus de l'absolu Nécessaire ayant eté pillés par les anglais ont pourvus à tous leurs besoins; et M. Le Comte D'Ennery aussi attentif à la Conservation des hommes que d'autres s'en soucioient peu, fait chaque jour la Visitte de L'hopital et entretient par sa présence le bon ordre, mais la situation de l'officier en santé n'a point changé; il n'y a qu'une seule auberge au fort Royal, Les officiers sont obligés de lever des ordinaires à de grands frais; Le louage d'un Cuisinier dans ce pays là est Excessif ainsy que celuy des autres domestiques; de sorte qu'en vivant tres mal et ne faisant qu'un repas, leur Payette peut y suffire; Les Capitaines peuvent se tirer d'affaire, mais les Lieutenants avec 115^{tt} par Mois Compris L'argent des Rations, et les sous lieutenants 107^{tt} 10^{s} Nors Compris Les Retenües, ne peuvent subsister dans un Pays ou la Viande est a 22^{s} 6^{d} et le tout à proportion, un Suplement de 18^{tt} par mois aux Lieutenants, et de 15^{tt} aux sous lieutenants suffiroient à peine à leur nourriture, et leur Pension à leur Entretien.

permettre à donner dans l'isle, Seulement pour les officiers.

Les officiers des troupes du Roy dans les Colonies sont privés d'une Douceur qui me Paroit juste de leur accorder, Ceux qui sont en france ont Lagrement de s'absenter du Corps [illegible] mois de Lannée et de [illegible] leurs appointements par leurs [illegible]mettre;

Pourquoy Ceux qui sont à l'amérique ne jouissent ils pas de la meme prerogative avec la Restriction de ne point sortir de L'isle ou ils sont. au Moyen de cette liberté, ils trouveroient le sejour de La liberté dans l'amerique moins dur et moins cher, L'agrement d'aller dans toutte L'isle parcourir les differentes habitations ou Lon ne demande pas mieux que de les Posséder les arracheroit aux idées facheuses de leur exil elle leur Procureroit un Exercice

modéré qui contribueroit à leur santé en les sortant pour un temps du fort Royal où ils sont tous ensevely.

L'on pourra m'objecter que le Général sera libre de donner des congés à qui il voudra et que cela reviendra au même.

Je Repondray qu'aucun officier n'en demandera jamais que dans les cas forcés de maladies, parceque chaque officier tient à honneur de ne point quitter ses Drapeaux surtout dans les lieux où le Regiment est occupé et où ils supposent que l'air est dangereux il s'en suit de là que la plupart pourroint demeurer 3. ans à la Martinique sans connoître l'isle que tres imparfaitement, ce qui seroit un vice au cas que la Guerre survint, la connoissance du Pays etant absolument necessaire aux officiers subalternes, comme aux superieurs.

[Margin: Avantages resultans des ... mêmes.]

Pour consoler encore les officiers qui sont dans les Colonies amorcer ceux qui doivent y aller et calmer le désespoire de ceux qui s'expatrient, ou Redoute le Climat, l'on pourroit permettre à un Capitaine un Lieutenant et un sous lieutenant par Bataillon par chaque année de revenir en france soit pour des Raisons de famille, necessité de sante affaires personelles &ca: bien entendu qu'il n'en partiroit aucun que les autres n'ayent rejoint à l'expiration de leur Congé; passé le quel il seroit privé de ses appointements, les Colonels aux quels on ne peut en imposer sur les Raisons et les motifs proposeroit au Général les sujets pour les quels il ... des Congés, et si comme je ne le présume pas ... que la justice ou l'équité ne presidera au choix, le General en disposeroit en faveur de ceux qu'il jugeroit les mieux convenir en ... des representations qui luy seroit faites.

[Margin: Un Capitaine, un Lieutenant, et un sous lieutenant par bataillon seulement devroint avoir permission pour chaque année de revenir en france.]

Des Effets.

... il faut pourvoir les Magasins à l'usage ... troupes

Habillements pour les troupes destinées aux Colonies.

et de l'habillement convenable aux soldats destinés aux Colonies —

Les Regiments qui passeront dans les Colonies ne devroient avoir que des habits uniformes de Coutils avec des revers et parements d'étoffe que l'on nomme Baraquant vert, les vestes de Drap doublées de bonne toile; deux paires de Culottes de Couty semblables à l'habit qui serviroient de Couleur de serie, un Sarrot de tres grosse toile pour les travaux et les Corvées, des grandes Culottes de même et des Bonnets de toile grise; Tout ce qui est Laine est mangé et devoré par les Rats, les mites et les insectes de toute espece, au moyen de ce que je propose les Soldats pourront passer leurs 3 ans dans les Colonies sans que la Cour soit tenue à ne leur envoyer que les effets de remplacement pour les congés absolus et les invalides, à l'exception des chapeaux, depuis que le Regiment Royal La Marine est à la martinique il n'a couté au Roy que des Sarrots et des Chapeaux.

Quand aux habits, Culottes et bonnets de laine il seroit à propos de les laisser en Europe aux Magasins du Roy dans les Ports où les Regiments s'embarqueroient, les soldats envoyés aux invalides les congés absolus et les malades qui repassent en france y trouveroient leurs habits au moyen d'un Billet qui leur seroit délivré par Colonel pour les aller prendre à supposer que la saison ne leur permit pas de préferer 15 l. que l'on leur donneroit à l'habit qui leur reviendroit, si c'est en Été qu'ils repassent leur habit, veste Culotte seroit tout aussi bonne pour le moins que leur habit [illegible] qu'ils pourroient s'en passer.

Les fusils, Gibernes, et ceinturons de Reforme à laisser dans les Arcenaux des Colonies au depart des troupes pour France.

J'estime que les fusils qui peuvent ne pas convenir aux Regiments devroient être laissés à la Martinique, ainsi que les vieux Ceinturons et Gibernes, Ce seroit une Ressource pour armer les flibustiers, nombre de pauvres gens hors d'état d'avoir un fusil, les Negres libres et tous les blancs qui pourroient se rencontrer, car, etant dans un Siege le Roy ne retireroit rien ou peu [illegible]

de tous ces Effets qui servent à L'amérique sont nécessaires dans le besoin

Nécessité que les Regiments qui passent aux Colonies soient pourvus d'outils, tentes et marmittes.

Il seroit aussi à propos que tous les Regiments soient pourvus de tentes avec leur mat et des marmites au complet, La guerre arrivant il en couteroit des sommes pour s'en procurer, il arrive telles circonstances souvent ou l'on ne le pourroit pas, Pour que ces Effets arrivent en bon etat, ils devroient etre soumis à L'inspection du Général à leur arrivée et que l'etat major reponde du domage qui resulteroit du deffaut de précaution pour les conserver, il seroit même bon qu'il y eut en Magasin une quantité suffisante de vieilles tentes qui seroient délivrées aux habitans qui auroient pris les armes pendant le siege, aux Mulatres et Negres libres qui tous se camperoient en front de bandiere; et seroit l'unique moyen capable de les tenir rassemblés surtout en délivrant aux présents à chacun la Ration du Roy dans la circonstance ou l'Isle seroit attaquée.

Des Magasins du Roy.

Etat considerable d'effets du Roy et tres inutilles aux soldats des Colonies.

Le Roy à fourni ses Magasins d'une infinité de choses inutilles à la consommation du soldat et de L'officier, La plupart de toutes ces marchandises sont venües à Rien pourissant dans les Magasins, Personne ne s'en approchant pour en faire usage; L'on à été obligé de les donner à vil prix et a moitié de ce quelles avoient couté au Roy, Les souliers entre autres etoient si detestables que l'on en à vendu [illegible] 18 [illegible] de France; les guettres ont été [illegible] inutiles, elles etoient [illegible] insortable dans leur [illegible] et pour leur qualité il suffit pour [illegible] de la toile et il fait faire les guettres [illegible] la jambe [illegible] pure perte [illegible] au Roi;

Je viens d'exposer à peu près les objets utilles

aux Troupes.

Effets uniquement nécessaires à pourvoir les Magasins du Roy

1.° De la toile honnete pour faire des guettres.

2.° Des bas de fil en gris et en blanc.

3.° De la bonne toile pour des chemises.

4.° Du croisé en fil pour des culottes.

5.° De la grosse Mousseline pour des manchettes.

6.° Des Cols noirs et des boucles de col détachées.

7.° Du padou pour la queüe, et des petites Rosettes en Ruban.

8.° De la Poudre, surtout est excessivement chere pour le soldat à l'amérique il en faut une bonne provision.

9.° Des Peignes de Corne et d'ivoire pour decrasser.

10.° Des bons Bonnets de toile grise pareille à ceux que l'on à eü.

Ces deux objets sont fort rares et chers à l'amérique.

11.° De la Cire à Cirer les Souliers et les guettres.

12.° Du blanc d'Espagne.

Ce dernier Article est extremement cher au soldat à la Martinique, on y debite des bouts de tabac que l'on appelle Cigalle qui se vend 7.s 6.d à peine elles peuvent être la valeur de 4 pipes.

13. Du Tabac à fumer.

Quand aux Souliers la fourniture en sera toujours mauvaise, infructueuse et fort chere pour le Roy, supposé qu'elle soit bonne, les soldats qui y ont été trompés reviendront difficilement de leur prevention.

Necessité indispensable de donner aux Soldats en les embarquant des Couvertures de laine qui serviront à leur Conservation

J'ay obmis dans les Précautions à prendre pour les troupes destinées dans les Colonies un Article indispensable et de la plus grande nécessité, Ce sont des Couvertes de laine à fournir à Chaque soldat des Magasins du Roy lors de leur embarquement dont le Colonel et officiers major fourniroient leur reçu, ils seroient obligés de les tenir en bon etat et de payer au prix de l'achat celles qui manqueroint ou qui ne seroient pas de Recette. Pour faire mieux sentir leur utilité, je vais en exposer le besoin.

Dans les traversées, les matinées en partant de france sont fort fraiches ainsi que les nuits. Le soldat couche [illegible]

hamac n'a que son sarrot pour se couvrir, ils peuvent contracter des rhumes et des fluxions de poitrine.

A la Martinique les travailleurs ou autres rentrent la plupart du tems pénétrés de sueur, ils se jettent en cet état dans leur hamac pour se reposer, la chemise se refroidit, l'air surprend et cause une maladie.

Dans les mois de 9bre, Xbre et janvier les nuits et les matinées sont fort fraiches, le soldat couché avec son sarrot et l'haleine [illegible] sure promptement et le soldat est mal a l'aise.

Dans les autres mois chaud de l'année, un soldat se met à la fenêtre ou descend pour des besoins trempé de sueur, il rentre dans son hamac ; la fraicheur de la nuit le saisit, il n'a rien pour rapeller la transpiration.

La couverte de laine pourvoit à tous ces inconvenients, étant pliés dans les chaleurs, au moyen de quelque vieux sacs qu'ont les soldats ou des vieilles chemises elles servent de matelats et il en est mieux couché ; dans le cour de la journée en revenant des travaux, la couverture de laine sur laquelle il se couche dans son hamac en reçoit la sueur et en un rien de tems sa chemise en sêche.

A leur retour en france les approches du banc de terre neuf sont excessivement froid, et les soldats accoutumés aux chaleurs de l'amérique sont morfondus dans les soirs et les nuits fraiches d'été.

J'ai [illegible] de plus que la consommation des hamacs seroit moins grande, [illegible] ainsy que les [illegible] par le frottement perpetuel de deux [illegible] l'un contre l'autre, [illegible] ce qui [illegible] la consommation inutile que le soldat fait [illegible], il suffiroit que cette couverture porte 5 pieds et demy de longueur [illegible] 3 pieds de largeur [illegible] tous les soldats [illegible] en indiquent le besoin [illegible] que l'usage [illegible] des maladies [illegible] encore l'avantage

d'éviter la malpropreté et la crasse affreuse dont les hamacs sont remplis, et qui ont souvent servi à des soldats attaqués de maladies épidémiques et d'autres qui peuvent se communiquer.

Des fortiffications.

...on ne conservera jamais ...s Colonies malgré leurs ...ortifications sans le secours ...e la Marine.

Sans contredit la meilleure de toutes les fortiffications pour les isles, ce sont 20. Vaisseaux de guerre et des Bataillons ; des Vaisseaux du Roy à la Martinique en tems de guerre verroint bientôt paroître 60 ou 80. Corsaires armés qui desoleroint le Commerce Anglais ; si les Vaisseaux du Roy avoint quelqu'expédition à faire ils trouveroint un nombre infini de gens de tout état et de bonne volonté pour les seconder, la Martinique surtout est remply de flibustiers de tous les pays et de toutes les nations, ce sont la pluspart des roués, mais qui se battent comme des Dogues, tous les Creols d'ailleurs sont avides de Gloire et donnent volontiers dans les avantures pour un coup de main.

La Martinique sans être protegée de la Marine a fait avant sa réduction pour 12000000. de Prise aux Anglais, elle en a perdu une infinité à l'entrée de ses Ports qui ne l'auroit point été s'ils avoint été soutenus pour y entrer, ces mêmes Corsaires ont fait subsister le Pays dans le tems où il ne venoit aucun secours de France. Les actions hardies de quelques uns paroitroint fabuleuses si j'entreprenois de les rendre.

...n s'occupoit encore le 15 juillet ...mbler l'étang ou au fort Royal ...voisinent les Cazernes et à ...ié des égouts à la Mer pour ...lubrité de l'air, avec 25000.# ...nes consacré à ce travail, l'on ...viendroit à dessecher le tout, ...ay de toute la face du fort Royal ...chevé, celuy qui remonte la ...ère de l'hopital qui est le plus ...ntiel est presque finy.

Le fort Royal est aussi bon que les vues de sa construction, son local et son voisinage de la Ville peuvent le permettre ; cependant il sembleroit que celle cy a été batie exprès pour faire prendre l'autre, si elle étoit nulle je ne verrois pas de meilleure forteresse à la Martinique pour faire payer chère aux Anglais l'envie de la prendre.

...s de Mon départ l'on avoit ...é au Mesme garnier une ...s dstrmes ...le flanc droit ...le chemin couvert il y avoit ...u [illegible] ...ain est l'extremement [illegible] ...que tout le [illegible]

Les ouvrages Projettés au Mesme Garnier remédient en partie à cet inconvénient, [illegible]

…une et les quatre Bastions, il reste à Calculer quel est le genre de fortification qu'il conviendra d'y ajouter, et si les augmentations d'ouvrage doivent être preferés à ceux ci accompagnés d'un Camp retranché, il faut observer dans le calcul des deux projets la qualité du pays, la quantité de troupes qui y servent, les Circonstances et les ressources que l'on peut tirer de l'habitant dans l'un des deux moyens ✕.

Ce que je Pourrois dire à cet égard ne pourroit être qu'une Repetition de ce que j'ai avancé dans mes Reflexions ✕ militaires aux quels je me refere; quelque soit le Party qu'il plaira au Roy de prendre sur cela; il seroit à desirer que le secret de faire de la Brique seché au soleil qu'on à trouvé en france eut passé à l'amérique ✕ ou il y à de la terre excellente et tres propre à cet objet et ou le soleil à une action bien plus forte qu'en Europe.

Finallement Le fort Royal tel qu'il est aujourdhuy, muny de vivres et de la quantité de troupes qui luy Convient doit tenir un Mois pour peu que celuy qui le deffendra aye du Sang sous les ongles et soit opiniatre; si la Paix continue et que l'on aye Le temps d'achever la demy lune et les Bastions du Morne Garnier au moyen d'un Camp retranché placé derriere de Dix Bataillons dans L'Isle et de 20 Vaisseaux de guerre; si j'avois L'honneur d'y Commander et que je fusse pris, je Croirois Meriter d'être deshonnoré. Signé Le Chevalier de St Maurice. /

✕ Problemes à Resoudre sur la utilité d'une citadelle, ou d'un camp retranché avec une demi lune en avant les deux Bastions.

✕ Voyés mes reflections Militaires sur l'Isle de la Martinique Page 1re.

✕ homme qui à trouvé le secret en à fait L'Experience. M. Le Marquis de Puisegur Lnt. Général m'a certifié que cette Brique égaloit en bonté toutes les autres.

Codex
Fr
36
2-SIZE

3759